



BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARRAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

61 bis, Rue de Lyon, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.

de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H



E. Lehmann & Tessier Réunis

31 et 35, Rue du Renard, PARIS, 4^e

Téléphone Archives 65-54

Insignes et Bijoux Maçonniques de tous grades

Librairie Ancienne et Moderne

Stock considérable de Cordons et Bijoux de tous grades.

Maison ne livrant à prix égal que des marchandises irréprochables.

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients
sur demande

L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publie
des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Fran-
çaise et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, **France 30 fr., Etranger 40 fr.**

Mandats à M. L. DALTROFF, Administrateur, 16, Rue Cadet, Paris-IX

Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25



X^e RAPPORT ADMINISTRATIF ANNUEL DE L'A. M. I. EXERCICE 1931.

AUX PUISSANCES MAÇONNIQUES ADHÉRENTES.

TT. III. et TT. CC. FF.

L'A. M. I. vient d'accomplir sa dixième année d'existence. Ses débuts ont été difficiles, elle a rencontré bien des obstacles qu'elle a surmontés cependant, grâce au dévouement et à la confiance inébranlables de ceux qui furent successivement appelés à assumer sa direction morale et matérielle. La lecture du présent rapport permettra de constater que ni les embarras financiers, ni la complexité de certains problèmes qu'il a fallu résoudre, ni l'indifférence — voire même l'hostilité — à laquelle elle s'est heurtée, ne l'ont empêchée de se développer et d'enregistrer de sensibles et constants progrès.

Le champ de son activité s'étend chaque année; pierre après pierre, lentement mais avec sagesse, s'édifie cette Fraternité Maçonnique Universelle que nous voulons plus effective, plus efficace et qui ne se réalisera que par une collaboration intime, au sein de notre Association, d'un nombre toujours plus grand de Puissances Maçonniques.

Les Obédiences qui n'ont pas participé directement à l'administration de notre Association ne se font peut-être pas une juste idée des efforts accomplis et des résultats acquis. En parcourant ces pages où sont retracées l'activité du Comité Exécutif et de la Grande Chancellerie, elles saisiront l'importance du rôle que peut jouer — que joue déjà — l'A. M. I. dans la vie maçonnique internationale; elles comprendront que les sacrifices qu'elles se sont imposés annuellement n'ont pas été vains

et que leur appui est de plus en plus nécessaire. Une étroite solidarité doit s'établir entre toutes les Puissances Maçonnes adhérentes afin que, dans un très prochain avenir, notre Association devienne « *ce centre de l'Union et ce moyen de concilier, par une amitié sincère, des gens qui auraient dû perpétuellement rester séparés* » dont les Anciennes Constitutions de 1723 ont fait la raison d'être de la Franc-Maçonnerie.

§ I. — CONVENT.

En modifiant nos Statuts, le Convent de Bruxelles de 1930 a décidé que le Convent ordinaire serait dorénavant réuni tous les deux ans. Le Comité Exécutif s'est déjà occupé de la préparation de nos prochaines assises en arrêtant les grandes lignes de leur programme.

Sur l'invitation qui en a été faite par nos FF. de Turquie, le Convent de 1932 se tiendra à Stamboul (Constantinople) du 5 au 10 septembre prochain.

Pour en faciliter l'organisation et éviter des correspondances inutiles, le Grand Orient de Turquie a été appelé à se faire représenter aux sessions du Comité Exécutif. Le T. C. Fr. M. Rachid, désigné à cet effet, a pris part à la réunion de septembre 1931 ; il assistera désormais régulièrement aux travaux du Comité jusqu'au prochain Convent.

Le compte rendu du Convent de Bruxelles a été publié *in extenso* en une brochure de 151 pages. Chaque Puissance maçonnique adhérente en a reçu trois et un exemplaire a été envoyé à toutes celles qui furent représentées à la Manifestation organisée par le Grand Orient de Belgique, le 29 septembre 1930.

§ II. — COMITÉ EXÉCUTIF.

Le Comité Consultatif, institué par les nouveaux Statuts (art. 12 bis) comprend les anciens chefs de délégations ayant pris une part active aux travaux de l'Association. Sur la proposition du Comité Exécutif et après ratification des Obédiences intéressées, il a été composé des TT. Ill. FF. Ch. Magnette (G. O. de Belgique), A. Groussier et A. Mille (G. O. de France), B. Wellhoff (G. L. de France) et F. Brandenburg (G. L. Suisse Alpina). Sauf par suite d'empêchement majeur ou de maladie, ces FF. ont siégé régulièrement aux côtés du Comité Exécutif, assurant ainsi la continuité de méthode dans la direction de notre œuvre.

Le Comité Exécutif a eu trois sessions plénières, soit : le 17 janvier, à Paris ; le 14 mai, à Genève ; et le 5 septembre, à Paris.

Au cours de ces séances, il a :

- 1^o Approuvé le compte rendu du Convent de Bruxelles ;
- 2^o Approuvé les Rapports administratif et financier de l'exercice 1939 ;
- 3^o Décidé l'impression de l'Annuaire de la Fr.-Maçonnerie universelle en 1932, adopté des dispositions nouvelles et accepté le devis de l'imprimeur ;
- 4^o Examiné la situation financière : contributions, ressources nouvelles, fonds de réserve, dépenses spéciales, etc. ;
- 5^o Adopté un Règlement Intérieur du Comité Exécutif ;
- 6^o Elaboré un projet de Règlement d'Arbitrage maçonnique à soumettre au Convent ;
- 7^o Etudié un projet de Règlement d'Enregistrement des Traités conclus entre Puissances Maçonniques ;
- 8^o Etudié un mode de représentation équitable des Obédiences de l'Amérique latine au sein du Comité Exécutif ;
- 9^o Adopté certaines mesures pour la sauvegarde des droits de Territorialité (Obédiences nouvelles, scissions, etc.) ;
- 10^o Radié la Grande Loge de Colombie, à Cartagena, conformément aux instructions données par le Convent ;
- 11^o Examiné diverses candidatures ;
- 12^o Enregistré des Motions présentées par des Obédiences adhérentes et désigné des commissions d'étude ;
- 13^o Examiné un projet de code télégraphique maçonnique universel présenté par le Fr. Gertsch ;
- 14^o Désigné un rapporteur général sur la question des Garants d'amitié ;
- 15^o Avisé aux moyens de donner à l'A. M. I. la personnalité civile selon la législation suisse ;
- 16^o Pris connaissance d'une plainte de la Grande Loge Espagnole contre le Grand Orient Espagnol et nommé une Commission d'enquête ;
- 17^o Délibéré sur diverses demandes de collaboration avec des organismes profanes ;
- 18^o Voté une adresse aux Grandes Loges des Etats-Unis à l'occasion du bi-centenaire de G. Washington ;
- 19^o Adopté un Rituel des Convents de l'A. M. I.

Cette nomenclature qui ne tient compte que des actes importants, montre la diversité et l'importance de la tâche accomplie par les FF. chargés de diriger notre Association. Rendons-leur un juste hommage et soyons-leur reconnaissants d'une telle activité. La plupart d'entre eux doivent abandonner leurs affaires personnelles et effectuer de longs et fatigants voyages

pour assister à ces réunions, il convient d'apprécier aussi de tels sacrifices. Témoignons encore notre sincère gratitude aux Grandes Loges dont ils sont les représentants, qui supportent généreusement les frais de ces déplacements coûteux, nous donnant, par là, une preuve tangible de leur désintéressement et de leur foi dans notre Idéal fraternel. Au risque de lui déplaire fort, nous voulons mentionner particulièrement les mérites de notre T. C. et T. Ill. Fr. R. Engel, président, dont on ne saurait assez louer le dévouement au service de l'A. M. I. ; malgré une santé parfois précaire et des occupations profanes très absorbantes, aucune tâche, aucune fatigue, rien ne le rebute s'il en doit résulter le bien de notre Association.

Nous avons eu, hélas, la douleur de perdre le T. Ill. Fr. Maurice Monier, G. M. de la Grande Loge de France, passé à l'Or. céleste le 16 février 1931. Ardent soutien de l'A. M. I. à laquelle il ne cessa, dès la première heure, d'apporter sa grande expérience maçonnique et ses avis éclairés, il était aimé de tous. L'A. M. I. et, en particulier, les membres du Comité Exécutif, garderont de lui un profond et affectueux souvenir.

§ III. — GRANDE CHANCELLERIE.

L'exposé des travaux du Comité Exécutif suffirait à démontrer l'importance de la tâche du Grand Chancelier chargé de la préparation, de l'exécution et de l'expédition de ces études et délibérations. D'année en année, il doit produire davantage, consacrer plus de temps à l'A. M. I. ; il ne lui sera bientôt plus possible de s'acquitter convenablement de sa fonction en conservant les occupations profanes que la situation matérielle de l'A. M. I. ne lui permet pas encore d'abandonner.

La volumineuse correspondance dont on consultera avec intérêt la statistique annexée au présent rapport, la publication du Bulletin, la préparation de l'Annuaire, la rédaction des procès-verbaux et des comptes rendus, représentent une grande somme de travail. Il faut encore y ajouter la comptabilité, l'élaboration de projets divers, les enquêtes concernant les candidatures et les différends entre Obédiences, des conférences, des voyages, des visites à recevoir, la lecture mensuelle de plus de 20 revues maçonniques afin de recueillir une documentation qui permette de répondre le mieux possible aux demandes de renseignements qui, de partout, arrivent à la Chancellerie, puis de nombreuses autres choses, trop longues à énumérer. C'est dire que si la besogne du Chancelier offre un intérêt captivant, elle est, par contre, extrêmement absorbante, aussi s'excuse-t-il d'avance s'il lui arrive, dans l'avenir, de ne pas pouvoir satisfaire avec assez d'empressement à tous les

désirs de ses correspondants et à toutes ses obligations envers les adhérents.

Au sujet de la correspondance expédiée par la Grande Chancellerie, il ne sera peut-être pas superflu de donner ici quelques détails qui compléteront les statistiques annexées au présent rapport :

A la rubrique « Propagande » qui comprend 51 lettres, se comptent principalement des communications à la presse maçonnique de divers pays (plus spécialement des Etats-Unis) pour faire mieux connaître notre organisation, pour rectifier ou compléter des informations insuffisantes ou inexactes. Un échange suivi de correspondances a eu lieu avec des écrivains maçonniques des Etats-Unis dans le but de créer un courant d'idées favorables à notre Association ; d'excellents résultats ont déjà été obtenus. Plusieurs grands périodiques ont publié nos Statuts accompagnés de commentaires extrêmement bienveillants ou reproduit des articles de notre « Bulletin » ; en outre, des articles spécialement écrits pour notre revue nous ont été aimablement communiqués. Les concours bienveillants qui nous sont acquis ont déjà fait beaucoup en notre faveur et nous permettent d'espérer que, dans un temps assez rapproché, lorsque l'A. M. I. sera mieux connue en Amérique, un courant de sympathie s'établira entre elle et les Grandes Loges américaines, mal renseignées jusqu'ici sur notre organisation et sur nos buts.

Sous la rubrique « Renseignements » (128 lettres) figurent des demandes de toutes sortes : organisation de l'A.M.I. (2), adresses de Grandes Loges, de Loges ou de FF. (16), renseignements sur la régularité en vue d'échanges de Garants d'amitié (11), questions de droit maçonnique (6), histoire maçonnique (12), Constitutions de Grandes Loges (8), interventions diverses en faveur de Grandes Loges, de Loges ou de FF. (5), recommandations (18), renseignements demandés par la Grande Chancellerie pour des tiers (33), consultations diverses, etc., etc. L'augmentation continuelle de ces demandes montre l'utilité de plus en plus grande de notre organisation au sein de la Fr.-Maçonnerie universelle. Elles proviennent de pays très divers, d'Obédiences non-adhérentes aussi bien que de nos membres ; elles constituent un excellent moyen de propagande. Il est toutefois regrettable que l'on oublie régulièrement de nous couvrir des frais de poste qu'elles nous occasionnent.

Bien que nous ayons bloqué et compté à part les 106 circulaires en 4 langues envoyées afin d'obtenir les renseignements nécessaires à notre Annuaire de 1932, on constatera, par la nomenclature des pays destinataires, que la correspondance de 1931 a été répartie sur les cinq continents et que 54 pays ont été touchés par elle.

§ IV. — EFFECTIF DES MEMBRES.

L'effectif des membres de l'A. M. I. était au 31 décembre 1930 de	31
La radiation de la Grande Loge de Colombie l'a réduit à fin décembre à	30
Obédiences-membres en inactivité par décret du gouvernement	2
Candidatures mentionnées au § V qui s'ajouteront bientôt à notre liste	3

§ V. — CANDIDATURES.

Les candidatures suivantes présentées, conformément aux Statuts, ont été prises en considération par le Comité Exécutif et annoncées à nos membres adhérents par la Grande Chancellerie :

1^o Grande Loge du Honduras, à Tegucigalpa.

2^o Grand Orient de la République Argentine, à Buenos Aires.

3^o Grande Loge de Bolivie, à La Paz.

Aucune opposition n'ayant été faite jusqu'à ce jour, l'admission provisoire, prévue après un délai de 6 mois, pourra être prononcée au commencement de 1932. Le Convent décidera de l'admission définitive.

Le Grand Orient de l'Uruguay, à Montevideo, a adressé une demande d'admission, mais les garanties des trois Puissances maçonniques adhérentes, exigées par les Statuts, ne nous sont pas encore parvenues.

D'autres candidatures sont en présentation et pourront sans doute être prêtes pour le prochain Convent. A ce propos, nous invitons nos adhérents à intervenir auprès des Grandes Loges avec lesquelles ils entretiennent des relations fraternelles et qui n'ont pas encore sollicité leur admission, afin de les engager à venir grossir nos rangs et apporter leur précieuse collaboration à notre œuvre fraternelle.

§ VI. — PUBLICATIONS.

A. — *Bulletin*. — Quatre numéros du « Bulletin » (36 à 39) ont paru en 1931, représentant au total 208 pages de texte.

La partie officielle a inséré le compte rendu analytique du Convent de Bruxelles, les procès-verbaux des séances du Comité Exécutif, les annonces de candidatures, les rapports adminis-

tratif et financier du précédent exercice et d'autres informations officielles.

La partie non officielle dite « Revue Maçonique » a publié plusieurs articles originaux dus à divers auteurs très connus en Europe et aux Etats-Unis ; quelques-uns ont eu l'honneur de la reproduction dans d'autres revues importantes et l'un d'entre eux a même donné lieu, dans le « Masonic Digest » à une polémique courtoise entre deux éminents écrivains américains. Des articles sur : La Franc-Maçonnerie et la Paix, G. Washington, les Philalèthes, les Templiers, etc., nous ont été adressés par des collaborateurs bénévoles auxquels nous réitérons nos sincères remerciements en souhaitant qu'ils continuent à nous apporter leur fraternel concours et en espérant que leur exemple sera suivi.

Sous le titre de « Petites Nouvelles » ont paru plus de 50 informations sur des faits d'actualité ou des événements de la vie maçonique. En outre, il a été rendu compte de 12 ouvrages traitant de la Fr.-Maçonnerie. Quelques numéros ont été enrichis d'illustrations.

Malgré les faibles moyens dont elle dispose, la Rédaction a fait tous ses efforts pour que notre « Bulletin » soit une publication intéressante, mais nous avons le regret de constater que sa diffusion n'en a pas été sensiblement augmentée. Il faut croire que nos adhérents n'ont pas encore entendu l'appel que nous lançons chaque année pour les engager à faire, dans leurs propres Loges et auprès de leurs membres, la propagande nécessaire à nous procurer de nouveaux abonnés. Ne serait-il pas naturel que chaque Atelier figurât au nombre de nos souscripteurs ? Deux ou trois cents inscriptions de plus nous mettraient en mesure de tenter l'essai d'une édition espagnole, bien accueillie par les nombreuses Grandes Loges hispano-américaines et d'une édition anglaise qui trouverait certainement des abonnés parmi les trois millions de FF.-MM. de langue anglaise répandus dans le monde. La réalisation du but de l'A. M. I. en serait avancée de plusieurs années, résultat digne de l'attention de FF. généreux qui pourraient nous aider à l'atteindre.

B. — *Annuaire*. — L'Annuaire de la Fr.-Maçonnerie universelle (édition de 1930) (dont le prix avait été abaissé à 4 frs. suisses depuis quelques mois) a atteint un chiffre de vente sensiblement supérieur à celui de l'édition de 1928. Peu à peu, cet ouvrage, dont la publication fut si longtemps interrompue, regagne la faveur de son ancienne clientèle.

Des améliorations ont été introduites dans cette nouvelle édition, elles seront bien accueillies par ceux qui font un fréquent usage de cet ouvrage qui nous a valu les compliments les plus flatteurs et dont un écrivain maçonique bien connu a dit « qu'il n'avait pas son équivalent ».

Par une publicité plus étendue, l'Annuaire de 1932 (en préparation) doit certainement atteindre de meilleurs résultats. Là encore, en le faisant connaître par des communications officielles à leurs Loges et des avis dans leurs journaux respectifs, les Puissances adhérentes peuvent nous aider efficacement.

L'écoulement de l'édition entière assurerait à l'A. M. I. des ressources assez importantes pour que tout souci financier soit écarté de nos préoccupations.

§ VII. — FINANCES.

Le Barème des Contributions, adopté par le Convent de Bruxelles et mis en vigueur depuis cette année, a établi une répartition plus équitable des charges financières imposées à nos Puissances maçonniques adhérentes tout en assurant les ressources indispensables à la bonne administration de l'A. M. I. Malheureusement, l'augmentation de ressources qui devait résulter de son application, se trouve contre-balancée par les dispositions légales qu'un grand nombre de pays ont dû prendre à la suite de la crise économique générale. C'est la raison pour laquelle plusieurs Obédiences n'ont pas pu s'acquitter en temps voulu de leurs obligations; l'impossibilité de se procurer des devises étrangères, le contrôle, voire l'interdiction de sortie des capitaux, ont eu pour conséquence un manque de recettes qui se traduit par un bilan déficitaire. Au moment où nous rédigeons ce rapport, le nombre des Obédiences débitrices n'est plus que de 5, car depuis le bouclement des comptes le Grand Orient de Grèce, la Gran Logia Oriental-Peninsular, le Grand Orient du Brésil, la Grande Loge de Luxembourg, la Grande Loge Polarstjernen se sont acquittés du montant de leurs contributions. Si nous ne trouvons pas un moyen de parer à ces difficultés, l'exercice de 1932 menace de donner des résultats encore moins satisfaisants.

On consultera, d'autre part, le rapport financier de l'exercice 1931. Toutefois, il nous paraît utile de fournir ici quelques explications qui permettront de se rendre un compte exact de notre situation matérielle.

a. — *Bulletin*. — Sur les 183 abonnements impayés, 30 environ sont rentrés au cours des deux derniers mois de 1932. Il en viendra sans doute encore quelques autres mais, néanmoins, nous aurons un déchet que de nouveaux abonnements devront combler.

b. — *Annuaire*. — L'édition de 1930 avait été tirée à 2.000 exemplaires dont 1.427 ont été vendus et payés.

57 exemplaires ont été destinés à la publicité.

120 exemplaires n'ont jamais été payés, malgré nos réclamations.

Le coût total de l'édition s'est élevé à . . .	Frs.	7.409,50
La vente en 1930 a été de . . .	Frs.	5.579,75
La vente en 1931 a été de . . .	»	1.083.—
		<u>6.662,75</u>

Accusant un déficit de Frs. 746,75

C'est donc six mois d'un travail compliqué et minutieux qui se traduisent par une perte. Un concours plus actif de la part de nos membres eût facilité l'écoulement de l'édition totale et transformé ce déficit en un boni de même somme.

c. — Contributions. — Nous avons déjà traité ce sujet au début de ce paragraphe, nous ajoutons toutefois nos regrets de ce que quelques Obédiences se soient laissées réclamer 3 ou même 4 fois leur cotisation sans daigner nous répondre. Nous admettons qu'elles puissent considérer que la meilleure réponse soit le paiement, même tardif, de la contribution mais, ignorant si nos lettres leur sont bien parvenues, nous la leur réclamons par pli recommandé ce qui exige des frais de poste que l'on pourrait nous éviter.

La Grande Loge Espagnole a demandé un délai, ayant eu à supporter de grosses dépenses à la suite des événements maçonniques de Barcelone qui l'ont obligée à transférer son temple dans un autre immeuble. La Grande Loge de l'Equateur, victime d'un krach financier, a dû également abandonner son Temple. La Grande Loge du Chili, empêchée par les restrictions légales, attend une occasion favorable pour nous faire parvenir la somme due. Les trois autres Grandes Loges n'ont pas donné de motifs, mais sont sans doute placées dans les mêmes conditions que le Chili.

d. — Frais généraux. — Cette rubrique se subdivise ainsi :

Affranchissements et ports	Frs.	1.354,72
Fournitures de Bureau	»	180,70
Imprimés	»	194,25
Matériel (Duplicateur)	»	50.—
Divers	»	469,50
		<u>2.249,17</u>
Total	Frs.	2.249,17

Dont il faut déduire :

Intérêts et remboursement de frais	»	95,01
		<u>2.154,16</u>

e. — Dons. — Le montant des dons est inférieur de frs. 454,09 à celui de l'année précédente.

f — *Publicité*. — La publicité au « Bulletin » est en augmentation sur le chiffre précédent, mais plusieurs contrats ne seront pas renouvelés pour 1932. Espérons qu'ils seront remplacés par d'autres.

§ VIII. — CONCLUSIONS.

Nous arrivons à la fin de notre rapport. Nous espérons qu'il sera lu attentivement par nos membres et que le travail accompli par l'A. M. I. en cette année 1931 leur apparaîtra comme une œuvre utile et féconde en vue de la réalisation de l'Union fraternelle et de l'entente maçonnique universelle. Nous voudrions que cet exposé ne fût pas jugé ou apprécié par les seuls dirigeants des Puissances maçonniques adhérentes, mais encore qu'il fût communiqué à leurs Loges et mis sous les yeux de leurs membres. Nous constatons, en effet, et avec regret, qu'un trop grand nombre de FF. ne s'intéressent guère qu'aux travaux de leur Atelier et que la majorité des Loges ne conçoivent pas la Fraternité au delà du cadre de leur intimité, tout au plus l'élèvent-elles jusqu'au plan national, mais elles ne l'étendent pas plus loin, sinon d'une manière purement théorique. Quoi de surprenant, dès lors, si ce repliement dans lequel la Franc-Maçonnerie semble se complaire, décourage un grand nombre de ses adeptes et si les natures d'élite, professant un idéal pacifiste et fraternellement humain, ne frappent pas plus souvent à la porte du Temple ? Leur activité ne trouve-t-elle pas à s'exercer plus directement et plus largement dans les groupements profanes ? Les scissions qui, de nos jours, se produisent si fréquemment au sein de notre Ordre, n'ont quelquefois pas d'autre motif que la lassitude engendrée par des formules, mal ou trop étroitement interprétées, qui ont perdu tout leur dynamisme initiatique.

Les générations qui se succèdent apportent des conceptions différentes de celles de leurs devancières mais si, avec raison, nous considérons que les principes maçonniques sont immuables et éternels, cela ne veut point dire que leur application ne puisse évoluer avec le temps et les mœurs.

Chaque Loge est comme une cellule vitale qui a son existence autonome et sa fonction particulière, la Grande Loge n'est que le corps constitué par ces cellules : elle n'existe que par elles. Il faut donc pour que les Grandes Loges exercent une action utile et bienfaisante que les Ateliers qui les composent soient des foyers rayonnants bien préparés à jouer leur rôle. Alors seulement, le groupement deviendra fort et exercera une influence sur la nation d'abord et, ensuite, renforcera le groupement des Maçonneries internationales qui acquerra, de ce fait, une considération morale susceptible de faire prévaloir les principes maçonniques dans la vie profane.

Nous savons bien, hélas, que la Fr.-Maçonnerie comme telle, ne peut pas, pour le moment du moins, prétendre, par une action directe sur le monde profane, guérir celui-ci de tous les maux dont il souffre ou corriger ses erreurs, mais il est des courants d'idées qu'elle peut et doit provoquer, soutenir tout au moins, en entretenant chez ses adeptes le généreux enthousiasme qui les engagera à agir personnellement dans les milieux sociaux où ils vivent.

La Fraternité est incontestablement la raison d'être de la Fr.-Maçonnerie moderne, restée fidèle à ses origines. Comment l'imposerons-nous cette Fraternité aux autres hommes si nous n'arrivons même pas à la pratiquer préalablement au sein de notre famille universelle et si la majorité des nôtres ignorent les efforts qui ont été faits et les résultats déjà acquis ?

A chaque époque se pose un problème aigu qui, pendant un certain temps, relègue tous les autres au second plan. Le problème dont la solution s'impose aujourd'hui à nos consciences, c'est de sauver l'humanité de sa déchéance morale en lui rappelant que tous les hommes sont frères. « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fissent » disent nos rituels ; ce n'est pas une morale nouvelle, c'est une morale oubliée, que nous devons remettre en honneur en la pratiquant « quand même » et malgré tout, à la face du monde devenu féroce et égoïste et brutal. Nous devons donner l'exemple de la Fraternité, entre nous d'abord, afin de prouver aux peuples qu'elle est possible. Tant que nous n'aurons pas mis ce postulat en pratique dans notre propre Famille Maçonnique, nous serons impuissants à le faire prévaloir dans le monde profane. C'est pourquoi il faut que chaque F.-M. sache que par sa législation sur la régularité et sur les droits de Territorialité, par la conciliation et l'arbitrage dans les conflits qui nous divisent, par la conclusion de traités et de conventions prévenant les querelles, l'Association Maçonnique Internationale a des états de services qui justifient sa raison d'être et doivent lui mériter la confiance et l'appui de tous les FF.-MM. de l'Univers.

Si les Grandes Loges et Grands Orient, membres de l'A. M. I. veulent bien intéresser tous leurs membres à notre tâche, le succès couronnera les efforts communs et la Franc-Maçonnerie aura accompli l'œuvre que les temps actuels réclament d'elle.

Genève, le 20 mars 1931.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

ANNEXE.

STATISTIQUE.

A. — *Lettres expédiées* (par pays de destination)*Europe :*

Allemagne	59	
Angleterre	12	
Autriche	54	
Belgique	81	
Bulgarie	24	
Danemark	7	
Espagne	93	
Finlande	2	
France	222	
Grèce	20	
Hongrie	2	
Luxembourg	17	
Norvège	19	
Pays-Bas	5	
Pologne	18	
Portugal	20	
Roumanie	11	
Suède	5	
Suisse	164	
Tchécoslovaquie	40	
Turquie	29	
Yougoslavie	30	934

Afrique :

Abyssinie	1	
Côte d'Ivoire	1	
Dahomey	2	
Egypte	16	
Liberia	1	
Maroc	2	
Transvaal	1	24

Amérique du Nord :

Canada	2	
Etats-Unis	24	
Mexique	72	98

 1.056

	Report	1.056
<i>Amérique Centrale :</i>		
Costa Rica	3	
Cuba	19	
Haïti	16	
Honduras	5	
Nicaragua	5	
Panama	15	
Porto Rico	27	
Rép. Dominicaine: . . .	4	
Salvador	18	112

<i>Amérique du Sud :</i>		
Argentine	9	
Bolivie	4	
Bésil	21	
Chili	19	
Colombie	22	
Equateur	16	
Paraguay	17	
Pérou	19	
Uruguay	4	
Venezuela	24	155

<i>Asie :</i>		
Iles Philippines	2	
Syrie	3	5

<i>Océanie :</i>		
Australie	2	2
		<hr/>
		1.330
Circulaires concernant l'Annuaire 1932.		106
		<hr/>
		1.436

B. — *Lettres expédiées* (par objet traité).

Comité Exécutif	157
Communications aux adhérents . .	243
	<hr/>
	400

	Report	400
Administration		171
Candidatures		115
Propagande (1)		51
Renseignements (2).		128
Conflits et arbitrages.		19
Convent de 1932		4
Publications.		245
Publicité		161
Divers		36
		<hr/>
		1.330
Circulaires concernant l'Annuaire 1932		106
		<hr/>
		1.436

(1 et 2) Voir Rapport administratif § III.

COMPTE RENDU FINANCIER.
EXERCICE 1931

BILAN D'ENTRÉE AU 31 XII 1930.

<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Fonds disponible au 31 décembre 1929	Créance M ^{me} Vve R.
Boni de l'exercice 1930	Solde facture Annuaire
	Excédent d'actif
Frs. 6.641,98	Frs. 2.000.—
» 171,11	» 3.000.—
Frs. 6.813,09	Frs. 6.813,09

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

	Dépenses	Recettes	Excédents Pertes	Profits
Bulletin (1) ..	Frs. 2.261,55	1.046.—	1.215,55	
Annuaire	» 3.142.—	1.083.—	2.059.—	
Contributions perçues (2) »		9.480,25		9.480,25
Frais généraux	» 2.299,62	145,46	2.154,16	
Dons	»	924,50		924,50
Chancellerie : Secrétariat 1.800.— Déplacements 805.—	» 2.605.—		2.605.—	
Publications	» 143,25	213,05		69,80
Publicité	»	686,80		686,80
	Frs. 10.451,42	13.579,06	8.033,71	11.161,35
Boni brut	» 3,127,64		3.127,64	
	Frs. 13.579,06	13.579,06	11.161,35	11.161,35
Boni brut			Frs. 3.127,64	
A déduire : Chancellerie :				
Loyer et entretien des locaux	1.800.—			
Allocation au Gr. Chancelier	1.200.—		» 3.000.—	
Boni net de l'exercice			Frs. 127,64	

(1 et 2) Voir annexe.

BILAN DE SORTIE AU 31 XII 1931

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Capital disponible au 31 XII 1930 ...	Frs. 6.813,09	Créance M ^{me} Vve R. remboursée	Frs. 2.000,—
Boni de l'exercice 1931....	» 127,64	A payer :	
Contributions à percevoir (approx.) ...	» 2.000,—	Impression Convent....	» 1.361,85
Publicité à encaisser	» 125,35	Créance Q.-l.-T. fils	» 1.000,—
	<hr/>		
	Frs. 9.066,08	Excédent d'actif	Frs. 4.361,85
	<hr/>		
	Frs. 9.066,08		» 4.704,23
			<hr/>
			Frs. 9.066,08

SITUATION AU 31 XII 1931

Capital disponible au 31 XII-1930 ...	Frs. 6.813,09	Espèces	Frs. 91,77
Boni de l'exercice 1931....	» 127,64	Banque	» 4.176,05
	<hr/>	Chq. Postx. ...	» 672,91
	Frs. 6.940,73		
Solde de créance M ^{me} Vve R. payé	» 2.000,—		
	<hr/>		
	Frs. 4.940,73		Frs. 4.940,73
A payer :			
Facture imprimeur frs. 1.361,85			
Créance Q.-l.-T. fils 1.000.— ...	Frs. 2.361,85		2.361,85
	<hr/>		
Solde disponible	Frs. 2.578,88		Frs. 2.578,88

L'excédent d'actif au 31 décembre 1931 est	
de	4.704,23 Frs.
Il était au 31 décembre 1930 de	1.813,09 »
	<hr/>
soit une augmentation pour 1932 de	1.891,14 Frs.

Genève, le 25 janvier 1932.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

ANNEXE.

Notes concernant les comptes de 1932.

1. — *Bulletin.* — Tirage moyen : 700 exemplaires.
Justification : 347 exemplaires aux abonnés (dont 261 payés à fin 1931),
235 exemplaires gratuits aux Obédiences,
32 exemplaires en échange avec d'autres publications,
46 exemplaires en service gratuit (collaborateurs, donateurs, annonceurs),
40 exemplaires en réserve, archives et vente au numéro.

Total 700 exemplaires.

2. — *Contributions.*

a) *Contributions perçues :*

Grande Loge de Vienne	Frs.	280.—
Grand Orient de Belgique	»	500.—
Grande Loge de Bulgarie	»	100.—
Grand Orient Espagnol	»	382.—
Grande Loge de France	»	1.250.—
Grand Orient de France	»	2.024.—
Grande Loge de Pologne	»	250.—
Grand Orient de Portugal	»	400.—

A reporter Frs. 5.186.—

Report	Frs.	5.186.—	
Grande Loge Suisse Alpina	»	500.—	
Grande Loge Nat. de Tchecoslo- vaquie	»	130.—	
Grand Orient de Turquie	»	300.—	
Grande Loge Yougoslavia	»	186.—	
Grande Loge de l'Île de Cuba ...	»	1.120.—	
Grand Orient de Haïti	»	300.—	
Grande Loge de Panama	»	225.—	
Grande Loge de Porto Rico	»	500.—	
Grande Loge Cuscatlan, San Sal- vador.....	»	100.—	
Gran Logia del Pacifico, Mexique .	»	130.—	
Grande Loge de Colombie, Barran- quilla	»	200.—	(1929-30)
Grande Loge du Pérou	»	450.—	(1930-31)
Grande Loge du Venezuela	»	153,25	
	Frs.	9.480,25	

b) *Contributions à percevoir* ⁽¹⁾.

Grande Loge Espagnole.	1930 et 1931
Grand Orient de Grèce	1931
Grande Loge de Luxembourg	1931
Grande Loge Polarstjernen (Norvège).	1931
Gran Logia La Oriental-Peninsular.	1931
Grand Orient du Brésil.	1931
Grande Loge du Chili.	1931
Grande Loge de l'Equateur	1931
Grande Loge du Paraguay	1931

(1) Voir Rapport administratif § VII.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 6 FÉVRIER 1932 TENUE A PARIS, AU SIÈGE DE LA
GR. LOGE DE FRANCE, 8 RUE PUTEAUX.**

Les travaux sont ouverts à 10 heures, sous la présidence du Fr. Raoul Engel.

Sont présents : Comité Exécutif :

Les TT. III. FF. : Carpentier et Engel (G. O. de Belgique), Maréchal et Viet (G. L. de France) ; Estèbe (G. O. de France) ; Aselo Plaza et Joaniquet (G. O. Espagnol) ; D. Militchevitch et Tomitch (G. L. Yougoslavia) ; Constant Pierre (G. L. de Tchecoslovaquie) ; L. Gertsch (G. L. de Porto Rico) ; M. Rachid (G. O. de Turquie) et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Sont excusés : La Grande Loge Espagnole qui sera représentée à la séance de l'après-midi par le Fr. Posa ; la Grande Loge de Vienne qui n'a pu envoyer de représentant en raison de la crise ; la Grande Loge de Bulgarie ; la Grande Loge Suisse Alpina, dont le G. M. est retenu en Suisse et qui n'a pu déléguer d'autre représentant.

Comité Consultatif : Sont présents :

Les TT. III. FF. Mille et Groussier (G. O. de France).

Sont excusés : les TT. III. FF. Magnette, Brandenburg et Wellhoff.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF.

En vertu du nouveau règlement intérieur, mis en vigueur à la dernière séance du Comité Exécutif, un président du Comité doit être choisi parmi les chefs de délégation. Le choix unanime du Comité se porte sur le Fr. Raoul Engel, chef de délégation du Grand Orient de Belgique.

Le Fr. Rachid se fait l'interprète de tous les membres du Comité en félicitant le Fr. Engel de sa nomination. Il souhaite que longtemps encore l'autorité, le tact et l'habileté du Fr. Engel restent au service de l'A. M. I.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES.

Le Fr. Mossaz a composé une adresse enluminée aux FF. américains à l'occasion du bicentenaire de la naissance du Fr. George Washington. Le texte en est unanimement approuvé et le Grand Chancelier est félicité pour ce travail artistique.

Le Grand Chancelier fait savoir que l'annuaire de 1932 paraîtra vraisemblablement au début de mars. Il sera tiré à

3.000 exemplaires. Son coût sera moins élevé que celui de 1930, la composition du tirage précédent ayant été conservée.

Le Fr. Engel recommande aux Obédiences l'achat de cette publication dont la vente doit constituer une importante ressource pour l'A. M. I.

Le Grand Chancelier signale que plusieurs journaux maçonniques américains importants ont reproduit des articles que notre « Bulletin » a inséré et publié des communications concernant l'A. M. I. Quelques-unes de ces publications se montrent très sympathiques à notre Association ; notre propagande en U.S.A. s'en trouve grandement facilitée.

Le Fr. Mossaz n'a pas préparé de rapport administratif. Il compte le faire dans le courant du mois de février et l'envoyer directement aux membres du Comité. Ce rapport sera publié dans le « Bulletin » d'avril, avec les corrections qui, entre temps, auront pu être demandées. Mais le Fr. Mossaz présente dès maintenant le compte de gestion de 1931 en commentant les chiffres qu'il fournit :

Le Bulletin laisse un déficit de frs. 1.250,55, résultat normal et prévu, quoique cent abonnements environ n'aient pas été payés.

L'Annuaire de 1930 accuse un excédent de dépenses de 2.059 frs. sur la vente, le solde de la facture de l'imprimeur ayant été payé sur l'exercice 1931.

Les contributions perçues ont été de frs. 9.480,25. Quelques Obédiences n'ont pas encore payé pour des raisons qui seront données plus loin.

Les frais généraux atteignent frs. 2.154, 16. A signaler sur ce chapitre, l'achat d'un multiplicateur.

Les dons se sont élevés à frs. 924,50 en diminution très sensible sur les années précédentes.

Le compte des publications laisse un petit excédent de recettes de frs. 69,80.

La publicité est en diminution sur les années précédentes avec une recette de frs. 686,80.

Au total, les recettes se sont élevées à 13.579,06 frs. et les dépenses à frs. 10.451,42, laissant un bénéfice de frs. 3.127,64 sur lesquels il faut prélever 1.800. frs. pour le loyer de la Chancellerie et 1.200. frs. d'allocation au Chancelier.

La somme disponible est de 4.940,75 frs. sur laquelle nous pourrions payer les 2.361 frs. de dettes que nous avons, ce qui laisserait, sans tenir compte des frais d'impression de l'Annuaire de 1932, un solde disponible de frs. 2.587, 85.

Le Fr. Tomitch adresse des félicitations personnelles au Fr. Mossaz pour le soin qu'il apporte à gérer les intérêts de l'A. M. I.

Le Fr. Engel pense que le Fr. Mossaz a droit non seulement à des félicitations, mais à des remerciements pour son esprit de sacrifice. L'exercice 1931 clôt avec un excédent d'actif de 127,64 frs. parce qu'il a volontairement maintenu à 1.200 frs. plus 1.800 frs. de loyer, son allocation de Grand Chancelier, alors qu'on avait prévu — sans engagement, il est vrai, mais avec l'espoir que la chose serait possible — une indemnité atteignant 5.000 frs.

Malgré ce sacrifice, l'exercice reste en réalité déficitaire car nous avons une dette vis-à-vis du fils du Fr. Quartier-la-Tente et un découvert chez l'imprimeur du compte rendu du Convent de Bruxelles.

Cette situation réclame un examen attentif. A l'heure actuelle, il est impossible d'envisager le relèvement des cotisations. Les adhérents s'imposent des sacrifices qu'on ne peut songer à augmenter. Dix Obédiences n'ont pas réglé leurs contributions, soit que la crise économique les ait atteintes, soit que des mesures d'ordre national réglementant l'exportation des capitaux empêchent l'envoi de leurs contributions. Nul ne peut savoir si cette situation s'améliorera bientôt. Il est peut-être prudent de prévoir la défaillance de quelques autres Grandes Loges.

Le Fr. Engel ne pense pas qu'il faille décider dès maintenant des mesures à prendre. Il prie les membres du Comité de présenter des suggestions et de confier à un rapporteur le soin de les étudier pour la session suivante. Personnellement, il préconise deux moyens d'obtenir des ressources supplémentaires. Le premier consisterait à organiser, au sein des Obédiences, un effort intensif de propagande. La Grande Chancellerie serait chargée de mettre au point un programme de ce genre qui consisterait, par exemple, en une « semaine de l'A. M. I. », semblable à celles organisées au profit d'œuvres profanes. Au cours de cette semaine, qui pourrait être précédée dans chaque pays d'un manifeste du G. M., des conférences seraient organisées sur l'A. M. I., son œuvre internationale, et sur la paix. La vente de timbres et d'ouvrages spéciaux compléterait cette action verbale. Le second moyen consisterait à trouver quelques Maçons en situation de devenir des protecteurs de l'A. M. I. qui s'imposeraient une redevance annuelle, en échange de laquelle, celle-ci leur ferait le service de toutes ses publications.

Le Fr. Engel préconise aussi la constitution d'un capital de réserve permettant à l'A. M. I., le cas échéant, de supporter une période de crise. Cinq cents francs au moins seraient consacrés chaque année à constituer ce capital.

Le Fr. Tomitch approuve d'autant plus ces propositions qu'il s'apprêtait précisément à les faire. Mais il est moins pessimiste que le Fr. Engel en ce qui concerne la situation financière.

Nous avons repris, dit-il, une succession très lourde. Nous payons chaque année des dettes déjà anciennes qui, l'an prochain, auront disparu de notre Budget. Nos finances ne peuvent donc que s'améliorer à l'avenir.

Le Fr. Maréchal suggère d'instituer un droit d'adhésion à l'A. M. I.

Le Grand Chancelier trouve l'idée excellente mais, il ne faudrait pas que cette taxe écarte certaines candidatures.

Le Fr. Militchevitch estime qu'on ne peut pas songer à augmenter les cotisations, ni même compter sur des souscriptions volontaires. Les Obédiences adhérentes s'imposent de lourds sacrifices, la Grande Loge Yougoslavia notamment, paie quatre fois plus qu'elle ne doit. Il faut d'abord entrer en possession des sommes qui nous sont dues et que seules certaines circonstances d'ordre profane empêchent les Obédiences de nous verser.

Le Fr. Engel propose de désigner un rapporteur qui, après avoir retenu les suggestions faites au cours de la séance, établira un rapport pour la prochaine session.

Le Fr. Groussier propose que ce soit le Fr. Engel.

Le Fr. Engel accepte en déclarant qu'il travaillera en liaison avec le Grand Chancelier.

Le Grand Chancelier donne la liste des Obédiences qui n'ont pas acquitté leur cotisation.

Le Grand Orient du Brésil, qui a sans doute de grosses difficultés intérieures, mais qui ne répond malheureusement pas aux lettres qui lui sont adressées.

La Grande Loge Polarstjernen, de Norvège, qui, sans donner de raisons, ne répond pas non plus aux communications.

La Grande Loge Espagnole qui a passé par une crise récente, rendant sa situation matérielle compliquée.

La Grande Loge du Paraguay dont le G. M. est en Europe depuis quelques mois.

La Grande Loge de Colombie qui ne répond pas non plus aux lettres que lui adresse la Grande Chancellerie.

La Grande Loge de Luxembourg dont le retard ne s'explique guère, attendu que sa cotisation n'excède pas 60 frs.

La Grande Loge de l'Equateur, qui a eu de grosses difficultés à cause de son immeuble.

La Grande Loge du Chili et le Grand Orient de Grèce qui ne peuvent régler leur cotisation en raison des lois qui, dans leur pays, interdisent l'exportation des capitaux.

Les FF. Rachid et Maréchal disent que certaines Grandes Loges pourraient faire payer leurs contributions par les soins de FF., consuls de leur pays à l'étranger.

Le Brésil ayant annoncé par dépêche l'envoi de sa contribution, le Comité, sur la proposition du Fr. Engel, décide de

faire envoyer à la Grande Loge Polarstjernen une sommation d'avoir à s'acquitter.

Aux autres Obédiences en retard, le Grand Chancelier adressera une mise en demeure afin que le Comité Exécutif puisse, à sa prochaine réunion, adopter des propositions à soumettre au Convent.

CANDIDATURES ET ADMISSIONS PROVISOIRES.

La plus ancienne candidature est celle de la Grande Loge du Honduras. Elle a été communiquée aux Obédiences adhérentes le 8 juin 1931 et aucune opposition ne s'est manifestée. La Grande Loge du Honduras est recommandée par de nombreuses Puissances maçonniques de l'A. M. I.

A l'unanimité, le Comité Exécutif décide son admission provisoire.

Le Grand Orient de la République Argentine a posé sa candidature, les Obédiences adhérentes en ont été avisées le 21 septembre. Nous n'avons reçu aucune opposition mais simplement quelques observations de la Grande Loge hispano-argentine, filiale du Grand Orient Espagnol et transmises par ce dernier.

Le Fr. Aselo Plaza fait savoir que le Grand Orient Espagnol a consulté sa filiale argentine sur les motifs de son hostilité à l'admission du Grand Orient Argentin au sein de l'A. M. I. Les raisons fournies ne lui ont pas paru convaincantes. Le Grand Orient Espagnol ne fait donc aucune opposition formelle à cette admission. Il a d'ailleurs conseillé à sa filiale argentine de se fonder au sein du Grand Orient de ce pays.

Le Fr. Engel félicite le Grand Orient Espagnol de son esprit maçonnique et met aux voix l'admission provisoire du Grand Orient d'Argentine, prononcée à l'unanimité.

L'examen de la candidature de la Grande Loge de Bolivie, qui n'a été annoncée que le 16 décembre, est renvoyé à la séance suivante du Comité Exécutif, le délai statutaire n'étant pas atteint.

Le Comité renvoie à une séance ultérieure l'examen de la candidature du Grand Orient de l'Uruguay qui n'a pas encore fait connaître ses parrains.

Le Fr. Estébe demande s'il ne conviendrait pas d'envisager un statut spécial pour les pays comme le Mexique qui possèdent des Grandes Loges régionales et qui, disposant ainsi de plusieurs voix, pourraient, au sein de l'A. M. I., exercer une influence disproportionnée avec leur importance.

Cette proposition n'est pas retenue.

Le Fr. Grand Chancelier donne connaissance d'une lettre, datée du 28 janvier, par laquelle la Grande Loge Symbolique

d'Allemagne demande son admission au sein de l'A. M. I. Il rappelle que cette Obédience, de création récente, a obtenu la reconnaissance de plusieurs Puissances maçonniques régulières de l'Europe et de l'Amérique du Sud. Elle se trouve dans les conditions prévues par l'article 5bis des Statuts de l'A. M. I. qui définit la régularité et exige d'une Puissance n'ayant pas une filiation directe avec une Obédience régulière, 10 ans de « possession d'état ».

Le Fr. Engel ajoute que si nous pouvons suivre avec sympathie le développement de la jeune Obédience et conseiller sa reconnaissance, nous devons avant de l'admettre dans l'A. M. I. faire preuve d'une grande prudence afin de ne pas renouveler l'expérience fâcheuse faite avec la F. Z. A. S., admise aux séances constitutives de l'A. M. I.

Il demande que la question soit réservée jusqu'au Convent pour être étudiée ensuite avec attention par le Comité Exécutif.

Le Fr. Maréchal insiste pour que cette candidature soit immédiatement examinée. Il croit savoir que la Grande Loge Symbolique d'Allemagne a reçu la lumière de la Grande Loge de Vienne.

Le Fr. Engel ne croit pas que ce soit exact, attendu que la reconnaissance de l'Obédience autrichienne n'a été accordée à la nouvelle Grande Loge que tout récemment. Au surplus, il s'agit moins de discuter la régularité de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne que de voir dans quelles conditions statutaires son admission éventuelle au sein de l'A. M. I. peut être envisagée. Or, cette candidature se présente incontestablement dans des conditions spéciales et ne peut pas, par conséquent, être immédiatement examinée. Le Fr. Engel renouvelle sa proposition de renvoi après le Convent de Stamboul.

Il en est ainsi décidé.

RITUEL DU CONVENT.

Le Fr. Mossaz fait savoir que le projet de rituel du Convent qui a été envoyé aux membres du Comité Exécutif n'a provoqué qu'une seule observation, émanant du Fr. Brandenburg et dont il a tenu compte dans le projet qui va être soumis à l'approbation définitive. D'autres modifications rédactionnelles paraissant nécessaires, ont été adoptées par le Comité Exécutif, sans observation.

Le paragraphe 6 qui contient la formule « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers » donne lieu à un échange de vues entre les délégués.

On avait proposé que cette formule ne soit pas obligatoirement prononcée.

Le Fr. Engel ne pense pas qu'on doive laisser cette latitude. La formule doit avoir un caractère obligatoire ou bien elle doit être franchement supprimée. La rendre facultative constituerait une palinodie indigne de l'A. M. I., d'autant plus que l'interprétation qu'on en peut donner ne doit gêner aucune conscience.

Les FF. Joaniquet et Tomitch font des déclarations dans le même sens.

Le Fr. Groussier appartient à une Obéissance qui a supprimé le Grand Architecte de ses rituels et qui, au Convent de Paris, s'est opposée à son adoption par l'A. M. I. Mais, de même qu'il se refuserait à prononcer cette formule au Grand Orient de France, le Fr. Groussier estime qu'il se doit de respecter les décisions de la majorité en acceptant de donner un caractère obligatoire à une invocation que l'A. M. I. a adoptée. Il l'a, du reste, déjà fait en ouvrant les travaux du Convent de Bruxelles.

A l'unanimité, le Comité décide que la formule « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers » aura un caractère obligatoire.

Le Fr. Rachid trouve le texte de l'invocation excellent, mais il voudrait que le Comité Exécutif soit autorisé à le modifier si les circonstances l'exigeaient.

Le Fr. Engel rappelle que c'est le convent qui se prononcera définitivement sur le rituel. Si un membre du Comité Exécutif voit une modification à y apporter, il pourra la proposer avant l'ouverture du Convent.

Le Grand Chancelier fait observer qu'il ne sera possible de discuter le rituel avant le Convent qui devra en faire usage mais, précisément, en l'utilisant, le Convent pourra se rendre compte de ses insuffisances et y apporter éventuellement les correctifs nécessaires.

STATUT LÉGAL DE L'A. M. I.

Le Grand Chancelier s'est occupé de régulariser la situation juridique de l'A. M. I. au regard de la législation suisse sur les Associations. Il a consulté des juristes ; l'un d'eux, dans une communication écrite dont il donne lecture, précise qu'il suffit aux Sociétés n'ayant pas un caractère commercial, d'introduire dans leurs statuts une formule disant qu'elles se constituent « corporativement » conformément au Code civil. L'adoption de cette simple formule les dispense de toute formalité.

Les FF. Engel et Maréchal expriment leur surprise qu'aucune publication ne soit exigée pour constituer, en Suisse, des Sociétés ayant des buts non commerciaux. Ils se demandent si la consultation n'est pas insuffisante sur ce point.

Le Grand Chancelier assure qu'il a reçu des juristes consultés des affirmations très nettes à ce sujet, mais il n'en demandera

pas moins confirmation afin qu'il n'y ait plus de doute dans l'esprit d'aucun Fr.

Comme il faut préciser dans les statuts qui sera autorisé à agir au nom de l'A. M. I., le Fr. Engel propose, pour l'administration ordinaire de l'Association, de donner tous pouvoirs au Grand Chancelier. Mais pour les actes importants des dispositions doivent être prises afin que la volonté du Grand Chancelier ne puisse jamais se substituer aux décisions du Comité Exécutif.

Le Grand Chancelier pense de même. Il faut qu'il soit autorisé à agir pour les nécessités quotidiennes de l'A. M. I., mais seulement par mandat du Comité Exécutif et en vertu d'un pouvoir révocable.

Le projet de statut légal, après la confirmation des consultations juridiques données et compte tenu des modifications envisagées par le Comité, sera examiné au cours de la prochaine session. Son adoption devant entraîner une modification aux Statuts, il est décidé que l'ordre du jour du Convent portera : Modification de l'art. 1^{er} des Statuts.

ENREGISTREMENT DES TRAITÉS.

Le Comité aborde le projet de Règlement de l'enregistrement des traités. Le Grand Chancelier déclare qu'aucune observation n'a été faite sur le projet soumis.

Le Fr. Militchevitch s'étonne qu'on ait prévu le refus d'enregistrement d'un traité.

Le Fr. Engel répond que certains contrats pourraient contenir des stipulations contraires à nos principes, et que l'A. M. I. ne saurait enregistrer.

Le Fr. Militchevitch aimerait que ce fût précisé dans le Règlement. Il voudrait aussi que le Convent enregistrât tous les traités, sur la proposition du Grand Chancelier.

Le Fr. Gertsch est d'avis que le Règlement doit permettre le simple dépôt des traités à la Chancellerie où on pourrait les trouver dans leur texte authentique. Les enregistrements faits dans l'intervalle de deux convents feraient l'objet d'un rapport au congrès suivant qui prononcerait l'entérinement.

S'il s'agit d'un simple enregistrement, dit le Fr. Groussier, la présentation au convent est inutile, puisque les traités peuvent être publiés dans le « Bulletin ».

Le Fr. Rachid rappelle qu'un traité a été enregistré par le Convent de Bruxelles. Si un traité de même nature est enregistré par le Comité Exécutif, accordera-t-on la même importance aux deux enregistrements ?

Le Grand Chancelier répond que, d'après le Règlement proposé c'est par délégation du convent que le Comité Exécutif

enregistrera les traités. Les enregistrements ayant eu lieu en cours de gestion seront mentionnés dans le rapport du Grand Chancelier, soumis à l'approbation du convent.

Les six premiers paragraphes du Règlement sont adoptés avec quelques modifications de forme.

Le paragraphe 7 autorise l'intervention spontanée de l'A. M. I. en cas de violation d'un traité engageant sa responsabilité.

Le Fr. Engel craint que ce système n'oblige l'A. M. I. à examiner le fond des traités avant leur enregistrement. On leur donnerait ainsi une manière de consécration qui obligerait l'A. M. I. à en surveiller l'observation. Peut-être serait-il préférable de supprimer cette clause et d'y substituer une autre formule selon laquelle l'A. M. I., même si un rôle lui était dévolu par les traités, ne se trouverait pas engagée par ceux-ci.

Le Fr. Mossaz pense qu'une disposition de ce genre rendrait inutile tout règlement sur la matière.

Le Fr. Groussier : L'A. M. I. remplirait en quelque sorte les fonctions d'un notaire.

Le Fr. Maréchal : Son rôle sera alors bien diminué !

Pour concilier les deux tendances qui se manifestent au sein du Comité, le Fr. Engel propose une autre formule : L'A. M. I. ne serait pas liée par les traités, même par ceux qui lui attribueraient un rôle, à moins que, par une déclaration expresse et formelle, elle déclare accepter ce rôle.

Le Grand Chancelier explique qu'il voudrait que, par une intervention amicale, le Chancellerie pût éviter un conflit et les formalités d'un arbitrage.

La formule incluse dans le projet de Règlement est finalement adoptée, étant bien entendu que l'intervention de l'A. M. I. reste une faculté dont elle peut ne pas user.

Le projet présenté par le Grand Chancelier prévoit, au paragraphe 9, que les traités enregistrés par l'A. M. I. pourront être communiqués à toutes les autorités maçonniques répondant aux conditions de régularité formulées par les Statuts de l'A. M. I.

Cette disposition est modifiée en ce sens que la communication se fera sans difficultés aux Obédiences adhérentes, mais que pour les autres elle ne pourra avoir lieu qu'avec le consentement des parties contractantes.

Les travaux sont suspendus à midi 50.

..

Les participants prennent part à une agape fraternellement organisée à leur intention par la Grande Loge de France.

..

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Les travaux sont repris à 15 heures sous la présidence du Fr. Engel.

Le Grand Chancelier met le Comité Exécutif au courant des dispositions qu'il a prises en vue du Convent de Stamboul.

Une visite à Athènes ayant été envisagée, il s'est mis en rapport avec le Grand Orient de Grèce qui lui a fait savoir qu'en raison de la situation économique, le gouvernement ayant lui-même supprimé toute cérémonie dispensieuse, il lui était impossible d'organiser une manifestation maçonnique quelconque à l'occasion du Convent.

Le Grand Chancelier s'est aussi préoccupé de savoir s'il ne serait pas possible d'organiser un voyage collectif des délégués et participants à partir de Vienne, ville par laquelle passeront presque tous les délégués. Il espère pouvoir, au mois de mars, fournir quelques indications utiles à ce sujet. D'autre part, il a écrit au Grand Orient de Turquie pour lui signaler quelques détails d'organisation auxquels celui-ci devra songer : répartition des jours de travail et des réjouissances ou cérémonies, engagement de sténographes, choix d'un M. des Cérémonies, établissement d'une liste d'hôtels à recommander, facilités de transport en chemin de fer.

Il a également avisé le Grand Orient de Turquie :

1° Que la convocation du congrès incombait à la Chancellerie et l'invitation aux réjouissances à l'Obéissance organisatrice ;

2° Qu'une commission de cinq membres devra fonctionner comme bureau de renseignements pour les délégués et pour aider à la vérification des pouvoirs ;

3° Qu'un insigne distinctif et des cartes de délégués devront être établis ;

4° Que l'Obéissance organisatrice doit fixer elle-même le prix de la participation des délégués ;

5° Que des salles devront être prévues : pour la Chancellerie, pour les réunions du Comité Exécutif et les Commissions du Convent ;

6° Il a donné les instructions utiles à la préparation du Temple.

Le Fr. Rachid déclare que le Grand Orient de Turquie est complètement d'accord au sujet des suggestions du Gr. Chancelier.

Le Comité Exécutif donne au Grand Chancelier tous pouvoirs utiles pour fixer, avec le Grand Orient de Turquie, les détails d'organisation du congrès.

Le Fr. Rachid ajoute que le Grand Orient de Turquie acceptera avec plaisir toutes les suggestions qui lui parviendront.

Le Comité décide de se réunir à Stamboul le 5 septembre, la veille du Convent qui durera du 6 au 10 septembre inclus. Le Grand Orient de Turquie envisagera la possibilité d'une excursion facultative des délégués dans un site intéressant.

L'ordre du jour du Convent est ensuite fixé comme suit :

- Election du Bureau ;
- Rapports administratifs ;
- Examen des candidatures et admissions ;
- Présentation et adoption du rituel ;
- Règlement intérieur du Convent ;
- Statut juridique de l'A. M. I. (modification de l'art. 1^{er} des Statuts) ;
- Règlement d'Enregistrement des Traités ;
- Règlement d'Arbitrage ;
- Rapport sur les Garants d'Amitié ;
- Code télégraphique ;
- Motion de la Grande Loge de Vienne ;
- Motion du Fr. Jeanneret ;
- Propositions pour les finances ;
- Elections du Comité Exécutif ;
- Divers et imprévus.

Le Fr. Engel est d'avis qu'on traite une question d'ordre général, par exemple la proposition du Fr. Jeanneret.

Les invitations seront limitées aux seules Obédiences dont l'adhésion éventuelle à l'A. M. I. ne pourrait soulever aucune difficulté.

Le prix de la carte sera fixé par le Grand Orient de Turquie. Il ne devra pas excéder 25 francs suisses.

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF.

Pour répondre à l'invitation qui lui a été faite par la Grande Loge de Vienne, le Comité Exécutif décide de tenir sa prochaine réunion à Vienne, le 4 mai.

Au cours de cette réunion, le Comité examinera la proposition faite par cette Obédience à propos des Droits de l'Homme.

A la demande du Fr. Constant Pierre, le texte en sera communiqué aux Obédiences pour qu'elles puissent l'étudier.

PROPOSITION JEANNERET.

Le Fr. Mossaz rappelle que le Fr. Jeanneret a proposé d'ouvrir au prochain Convent un débat sur la paix et l'éventualité d'une intervention de la Maçonnerie s'affirmant comme puissance morale. Le Fr. Jeanneret à qui le Fr. Mossaz avait demandé

le texte de sa proposition a fait savoir au Fr. Engel qu'il y renonçait à la suite de l'article du Fr. Plantagenet sur ce sujet, paru dans le « Bulletin » de l'A. M. I.

Le Fr. Engel lui a répondu que cet article reproduisant le discours prononcé par l'auteur à la manifestation de Bruxelles, en 1930, ne devait pas modifier ses intentions. Le Fr. Jeanneret n'en renonce pas moins à son projet. Le Fr. Engel estime qu'en raison de son intérêt il pourrait être repris par une autre Grande Loge.

Le Fr. Tomitch souligne le retentissement que peut avoir, surtout en Orient, un débat maçonnique sur la paix où l'on écoute toujours avec intérêt les représentants qualifiés de l'Occident.

Le Comité Exécutif décide de reprendre la proposition du Fr. Jeanneret et le Fr. Constant Pierre accepte provisoirement, pour sa Grande Loge, de rapporter sur cette question.

CODE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le Comité renvoie à une commission composée des FF. Constant Pierre et Viet, le projet de Code télégraphique présenté par le Fr. Gertsch et que le Grand Chancelier déclare être acceptable par l'administration des Télégraphes.

STATUTS.

Le Comité renvoie à la séance du 4 mai l'examen de la « Revision de l'article 1^{er} des Statuts ».

ESPAGNE.

Le Fr. Engel rappelle en quelques mots les événements maçonniques espagnols ayant abouti à la situation qui est soumise au Comité Exécutif de l'A. M. I.

La Grande Loge Espagnole ayant, seule des deux Obédiences espagnoles, participé à la constitution de l'A. M. I. son parrainage était indispensable, aux termes des Statuts, pour permettre l'adhésion du Grand Orient Espagnol. Le parrainage nécessaire fut accordé après que les deux Obédiences eurent signé à Bruxelles, le 26 septembre 1924, un contrat qui fut complété le 13 janvier suivant par un traité annexe lequel, entre autres clauses, prévoyait :

1^o Interdiction réciproque de reconnaître une troisième Puissance sur le territoire espagnol ;

2^o Refus d'admettre des FF. ou des LL. provenant de l'autre Obédience et n'ayant pas de celle-ci un exeat régulier ;

3^o Renonciation à admettre des profanes refusés par l'autre Obédience ;

4^o Tout différend résultant de l'accord signé devait être soumis à l'A. M. I. dans le cas où les intéressés ne pourraient l'aplanir eux-mêmes.

Dès 1929, la Grande Loge Espagnole signalait quelques faits qu'elle considérait comme n'étant pas conformes au contrat. La Chancellerie ne put que classer ces documents qui ne constituaient pas des plaintes formelles.

Plus tard, le pacte fut dénoncé par le Grand Orient Espagnol ; après quelques pourparlers, cette dénonciation fut acceptée par la Grande Loge Espagnole.

Depuis la dernière séance, nous avons été saisis d'une plainte officielle de la Grande Loge Espagnole contre le Grand Orient Espagnol. Le Comité Exécutif a nommé une commission d'enquête, laquelle a entendu les deux parties. Elle a établi un rapport dont le Grand Chancelier donne lecture.

La Commission se déclare disposée à poursuivre son enquête si les parties intéressées le désirent. Celles-ci se déclarent d'accord.

Le Fr. Joaniquet donne connaissance, au nom du Grand Orient Espagnol, d'une communication qui vient d'être rédigée à la suite de la réunion de la Commission d'enquête.

Le Fr. Engel annonce que ce document sera versé au dossier de la Commission. Le délégué de la Grande Loge Espagnole ne peut évidemment répondre aux allégations qu'il contient. Mais le Fr. Engel ne voudrait pas qu'on pût croire, après la lecture rapide qui en a été faite, que les membres de la Grande Loge Espagnole aient profité de la situation créée par la dictature en Espagne pendant que leurs FF. du Grand Orient étaient traqués et emprisonnés. Les membres du Comité Exécutif qui sont allés à Barcelone en 1919 pour y tenir une réunion savent que les rigueurs du pouvoir s'exerçaient également contre nos FF. de la Grande Loge.

Les délégués des deux Obédiences, ayant accepté que l'enquête soit poursuivie, le Comité décide :

De proroger les pouvoirs de la Commission ;

De lui confier le soin d'établir un rapport détaillé sur la situation de la Franc-Maçonnerie en Espagne.

La Grande Chancellerie, d'accord avec les parties intéressées, fixera les modalités de l'enquête et les investigations que la Commission devra poursuivre.

Avant d'aborder une autre question, le Fr. Engel fait appel à l'esprit de fraternité maçonnique de tous les FF. intéressés.

L'A. M. I. — dit-il — ne peut pas intervenir dans des questions de fusion d'Obédiences. Elle ne pourrait le faire

qu'à la demande des deux parties. Mais si l'on peut souhaiter qu'il n'y ait qu'une seule Puissance maçonnique sur un même territoire, l'expérience montre que deux Obédiences peuvent fonctionner côte à côte, chacune répondant à des aspirations particulières, et entretenir des relations normales de fraternité et de courtoisie. Il serait lamentable de voir, dans un pays qui vient d'instaurer un régime de liberté, la Maçonnerie donner le spectacle de dissensions.

Le Fr. Tomitch demande que chacune des Obédiences espagnoles fournisse à la Commission d'enquête tous les éléments d'information.

Le Comité décide, en outre, que chaque membre de la Commission sera prié de rédiger les questions qu'il désire voir poser aux parties intéressées. La Grande Loge Espagnole aura communication du texte lu par le Fr. Joaniquet afin de pouvoir y répondre par écrit.

Le Fr. Joaniquet remercie le président des paroles qu'il a prononcées en faveur de l'unité morale de la Maçonnerie. Il craint malheureusement que cet appel ne soit vain en raison de l'opposition des dirigeants de la Grande Loge Espagnole.

GARANTS D'AMITIÉ.

Le projet préparé par le Fr. Gertsch a été publié dans le Bulletin n° 22-23. Il n'a provoqué que deux observations, faites par le Fr. Brandenburg : elles ont été transmises au Fr. Gertsch par le Grand Chancelier.

Le Fr. Gertsch a pris note de ces observations, mais il ne s'est jamais agi, dans son esprit, d'imposer l'échange de Garants d'amitié, ni de les réunir en un corps particulier.

Le Comité décide que le rapport du Fr. Gertsch sera présenté directement au Convent sans autre examen du Comité Exécutif.

RÈGLEMENT D'ARBITRAGE.

Le Comité Exécutif examine le troisième projet de Règlement d'Arbitrage établi par le Grand Chancelier après les délibérations de la Commission spéciale.

Le Grand Chancelier en donne lecture et le Fr. Engel, président, met successivement aux voix le préambule et les différents articles sur lesquels certaines modifications sont proposées.

Le Grand Chancelier est chargé de présenter un projet définitif tenant compte des observations présentées. Les articles

n'ayant soulevé aucune observation sont considérés comme admis.

DIVERS.

Dans un but purement fraternel et afin d'éviter une équivoque, le Fr. Militchevitch demande au Fr. Maréchal s'il a connaissance de la circulaire de la Grande Loge du Danemark, annonçant sa constitution, et des paroles attribuées au Fr. Neuman, délégué fédéral de la Grande Loge de France, à la cérémonie d'installation de cette nouvelle Obédience. Il est dit dans la circulaire : « La régularité incontestable de ce procédé fut reconnue par le représentant de la Grande Loge de France qui d'ailleurs fit remarquer que le Rite Ecossais Ancien et Accepté a le droit de créer dans un pays quelconque des Loges ou une Grande Loge, même si, dans ce pays, une autre Obédience existe, si elle n'est pas du Rite Ecossais. »

Ces déclarations, dit le Fr. Militchevitch, sont en contradiction avec les règles adoptées par l'A. M. I. en 1927 en ce qui concerne la territorialité et il demande si les déclarations du Fr. Neuman expriment bien le sentiment de la Grande Loge de France à l'égard des Obédiences régulières qui ne pratiquent pas le Rite Ecossais.

Le Fr. Engel fait observer que le document dont il est fait état n'émane pas de la Grande Loge de France, qu'au surplus les paroles du Fr. Neuman n'y sont pas rapportées comme étant données dans leur forme textuelle et qu'ainsi elles ont pu être mal interprétées. Jusqu'ici la Grande Loge de France n'a pas transgressé les lois de la territorialité, et, par conséquent, on ne peut rien relever à sa charge.

Le Fr. Maréchal déclare que la Grande Loge de France n'a pas créé la Grande Loge du Danemark, qui s'est constituée seule et régulièrement. Comme le Fr. Neuman qui est son délégué fédéral pour l'étranger, se rendait à Copenhague, la Grande Loge de France l'a prié de la représenter. Il a, depuis, donné le compte rendu de sa mission et n'a rapporté aucune des paroles qu'on lui prête. Il ne faut pas oublier que le discours du Fr. Neuman a dû être prononcé en allemand, traduit en danois, retraduit en allemand peut-être pour être finalement donné dans une version française par le Fr. Militchevitch. Au surplus, le Fr. Neuman connaît admirablement les questions maçonniques et il serait bien surprenant qu'il ait tenu le langage qu'on a rapporté. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces propos, la Grande Loge de France reste fidèle au principe de la territorialité qu'elle a contribué à faire prévaloir au sein de l'A. M. I. et on ne peut pas raisonnablement lui prêter d'intentions malveillantes à l'égard de Puissances maçonniques régulières, quelles qu'elles soient.

Le Fr. Militchevitch affirme l'exactitude de sa traduction. La réponse du Fr. Maréchal le satisfait et il l'en remercie.

Le Fr. Militchevitch signale qu'une indiscretion a été commise à propos des travaux de l'A. M. I. dans un journal profane de Sofia. Il demande si cette indiscretion incombe à des Maçons bulgares.

Le Fr. Engel pense qu'il faut réserver tout jugement à propos d'une indiscretion à laquelle, très certainement, la Grande Loge de Bulgarie est étrangère.

Le Grand Chancelier est chargé d'enquêter sur cette indiscretion et de rapporter sur ce sujet à la réunion de mai, à Vienne.

Le Fr. Tomitch propose qu'on mette à l'ordre du jour du prochain Comité Exécutif l'extension dudit Comité.

Le Fr. Engel répond que cette question ne pourra être examinée qu'à la veille du Convent.

La propagande en faveur de l'A. M. I. dans les pays de l'Amérique du Nord fera l'objet d'un examen à la réunion de Vienne.

Le Fr. Groussier signale que les Obédiences adhérentes à l'A. M. I. ont été saisies d'une résolution rédigée par le Fr. La Fontaine, du Grand Orient de Belgique, au nom d'un groupe d'action pratique créé par le Congrès de Paris de la Ligue Internationale des Francs-Maçons. On demande aux Obédiences de signer ce manifeste, conçu en faveur du désarmement. Le Fr. Groussier voudrait connaître l'attitude que vont observer les Puissances adhérentes à l'A. M. I.

Le Fr. Engel répond qu'en ce qui concerne l'A. M. I., il ne peut être question d'examiner la résolution. Le Comité n'a pas le droit d'agir comme corps constitué en dehors de la décision formelle d'un convent.

La question reste donc de la compétence de chaque Obédience qui prendra une attitude conforme à l'idée qu'elle se fait des possibilités d'action extérieure de la Maçonnerie.

Le Fr. Carpentier déclare qu'il a répondu à titre personnel à la communication du Fr. La Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Fr. Engel remercie les membres du Comité Exécutif de l'attention et de l'assiduité dont ils font fait preuve, ainsi que la Grande Loge de France de sa bonne hospitalité.

Les travaux sont clos à 18 heures.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

ADMISSIONS PROVISOIRES

I. — GRANDE LOGE DU HONDURAS, A TEGUCIGALPA.

Attendu :

1^o Que la Grande Loge du Honduras, à Tegucigalpa (Honduras) a présenté sa demande d'adhésion à notre Association par lettre du 16 avril 1931 ;

2^o Que cette candidature est appuyée régulièrement par trois Puissances maçonniques adhérentes qui sont : la Grande Loge Cuscatlan (San Salvador), la Grande Loge Espagnole et la Grande Loge du Paraguay ;

3^o Que la Chancellerie a communiqué cette candidature à toutes les Puissances adhérentes en date du 8 juin 1931 ;

4^o Qu'aucune opposition n'a été faite contre l'admission de cette Grande Loge depuis cette communication ;

Le Comité Exécutif, dans sa séance du 6 février 1932, a décidé :

1^o De prononcer l'admission provisoire de la Grande Loge du Honduras comme membre de l'A. M. I. ;

2^o De proposer son admission définitive au prochain Convent.

Certifié conforme.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

..

II. — GRAND ORIENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE, A BUENOS AIRES.

Attendu :

1^o Que le Grand Orient de la République Argentine, à Buenos Aires, a présenté sa demande d'adhésion à notre Association par lettre du 21 mai 1931 ;

2^o Que cette candidature est appuyée régulièrement par trois Puissances maçonniques adhérentes qui sont : la Grande Loge du Paraguay, la Grande Loge Espagnole et la Grande Loge de France ;

3^o Que la Chancellerie a communiqué cette candidature à toutes les Puissances adhérentes en date du 21 septembre 1931 ;

4^o Qu'aucune opposition n'a été faite contre l'admission de ce Grand Orient depuis cette communication ;

Le Comité Exécutif, dans sa séance du 6 février 1932, a décidé :

1^o De prononcer l'admission provisoire du Grand Orient de la République Argentine ;

2^o De proposer son admission définitive au prochain Convent.

Certifié conforme.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

CONVENT ORDINAIRE DE L'A.M.I.

Le Convent ordinaire de l'A. M. I. aura lieu à Stamboul (Constantinople) du 6 au 10 septembre 1932.

L'ordre du jour et l'horaire des travaux seront publiés dans le prochain numéro du « Bulletin » qui donnera également la liste des manifestations et réjouissances, au nombre desquelles figure notamment une excursion au Bosphore et à l'île des Princes (à bord d'un bateau spécial), avec déjeuner à Prinkipo.

Nous espérons qu'un grand nombre de FF.-MM. tiendront à prendre part à ce convent et se joindront aux délégués officiels de leur Obédience. Le Grand Orient de Turquie qui a assumé la charge de son organisation, met tout en œuvre pour que les participants et les dames qui les accompagneront emportent de leur séjour en ce pays le meilleur des souvenirs.

La Chancellerie de l'A. M. I. se fera un plaisir de donner tous les renseignements qui pourraient lui être demandés.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

AVIS DE LA CHANCELLERIE.

1. — *Bulletin.* — Les anciens abonnés qui n'ont pas acquitté leur souscription pour 1931, cessent, dès maintenant, de recevoir le « Bulletin ». Nous déplorons qu'un certain nombre de FF.-MM., qui ont accepté les quatre numéros parus, n'en aient pas versé le montant ou n'aient pas pris la peine de nous informer, dès le début de l'année, de leur intention de résilier leur abonnement. Il nous reste l'espoir, malgré la crise économique qui règne partout, que notre publication gagnera de nouveaux

souscripteurs et que ceux qui nous sont restés fidèles continueront à nous accorder leur bienveillant appui.

Pour rendre plus facile la consultation de la collection du « Bulletin », la numérotation des pages se poursuivra dorénavant jusqu'au changement de volume, ce qui permettra de publier, une fois celui-ci terminé, une table des matières comprenant l'ensemble des numéros qui le composent. Les numéros parus jusqu'ici pourront se répartir en 3 volumes, soit :

1^{er} volume, Nos 1 à 16.

2^e volume, Nos 17 à 27.

3^e volume, Nos 28 à 39.

Le présent numéro, qui commence la XI^e année, sera donc le premier du IV^e volume.

Nous invitons fraternellement nos abonnés à nous envoyer sans tarder le montant de leur souscription pour 1932 (4 frs. suisses) et nous les prions de faire toute la propagande possible pour nous procurer de nouveaux lecteurs.

II. — *Annuaire*. — L'Annuaire de la Fr.-Maçonnerie universelle vient de sortir de presse. Les améliorations que nous avons apportées à l'édition de 1932 rendront cet ouvrage encore plus utile et plus pratique que ceux qui ont paru précédemment. Son prix reste fixé à 5 frs. suisses, port recommandé compris. Une réduction de 10% est accordée pour 10 exemplaires et de 20% pour 50 exemplaires. Les commandes doivent être adressées à la Chancellerie de l'A. M. I. et accompagnées de la justification de la qualité maçonnique du souscripteur.

III. — *Adresses à retenir*. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 61bis, rue de Lyon, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale : Stand 138, Genève.

Adresse téléphonique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° 1.3510.

Nous prions les Loges ou les FF, qui nous couvrent de leurs achats ou souscriptions de publications, de bien vouloir rappeler le nom exact sous lequel la commande a été effectuée. Il arrive fréquemment qu'un trésorier nous envoie un mandat-postal à son nom alors que la commande a été faite sous celui de la Loge ou du Vénérable. Cela donne lieu à des confusions et complique inutilement notre travail.

IV. — *Publicité*. — Nous attirons l'attention de nos FF, commerçants, industriels, hôteliers, etc., sur l'efficacité de la publicité faite dans notre Bulletin.

Voici le tarif de ces annonces :

Par insertion :

1/8 de page	10.— frs. suisses.
1/4 de page.....	20.— » »
1/2 page	40.— » »
1 page	80.— » »

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions, réduction de 25%.

Si le nombre des annonces le permet, une réduction de prix sera faite sur le tarif ci-dessus.

Revue Maçonnique

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

JOHANN WOLFGANG GOËTHE, FRANC-MAÇON

Johann Wolfgang Goëthe, le grand poète dont le monde littéraire fête actuellement le centenaire, fut des nôtres. Initié le 23 juin 1780 à la Loge « Amalia zu den Drei Rosen » à Weimar, passé Compagnon le 23 juin 1781 et élevé à la maîtrise le 2 mars 1782, il fut Franc-Maçon pendant plus d'un demi siècle. A notre tour, nous lui rendrons un hommage mérité en publiant les pages qu'on va lire, extraites d'une étude sur Goëthe Franc-Maçon de notre collaborateur Henri Jean Bolle, et qui doit paraître prochainement.

(Réd.).

Il n'est pas exagéré de dire que Goëthe incarne l'un des types les plus purs du franc-maçon. Tout en lui est d'essence maçonnique, son ardente recherche de la vérité autant que son constant souci de la beauté. Il est certain que la Loge et l'idée maçonnique contribuèrent pour une part à la formation de son esprit et de sa sensibilité ; mainte œuvre, notamment son *Wilhelm Meister*, porte des traces indéniables de cette influence. Mais il importe que sur ce point nous conservions une grande modestie, car des deux : Goëthe et la franc-maçonnerie, ce fut lui qui donna plus qu'il ne reçut. Et son œuvre sera toujours pour nous une source de profonds enseignements.

Si la sagesse, la force et la beauté sont le grand idéal vers lequel le franc-maçon doit diriger ses efforts, Goëthe fut un des rares qui y aient atteint dans une si large mesure. Son esprit ne se lassait pas dans la recherche de la vérité. Mais ses recherches ne furent pas de froides spéculations ; elles furent vivantes et ardentes et ne perdirent jamais le contact avec le monde des réalités. Là est peut-être le secret de la grandeur de son œuvre : elle est infiniment proche de la vie. Il y a dans l'esprit de Goëthe une merveilleuse faculté qui lui fait percevoir les réalités et les vérités de tout ordre ; et rien de ce qui est humain ne lui demeure

étranger. Il glorifie l'homme, dont cependant il connaît toutes les tares, toutes les faiblesses ; mais il le glorifie sans pour cela porter atteinte à la gloire des puissances qui sont au-dessus de lui : il le glorifie précisément parce qu'il le sent capable de gravir de très hauts sommets. Goethe n'est ni un révolté, ni un iconoclaste ; la liberté qu'il enseigne aux hommes n'est pas anarchique : elle résulte de l'acceptation de la grande loi d'harmonie qui gouverne l'univers. « Ce qui nous rend libres, ce n'est pas le refus de reconnaître une puissance au-dessus de nous, mais au contraire le respect de cette puissance. Car en lui rendant hommage nous nous élevons à elle et en la reconnaissant nous montrons que nous portons en nous-mêmes ces forces supérieures et que nous sommes dignes de leur devenir semblables », — ainsi parle-t-il de la liberté de l'homme. Et sa glorification de l'être humain, tempérée par sa conception de la liberté humaine, révèle chez le poète un tour d'esprit extrêmement voisin de l'idéologie maçonnique.

Son biographe Wernekke a écrit sur lui ces lignes très justes : « Dans le vaste savoir de Goethe — depuis la compréhension de l'art gothique de la cathédrale de Strasbourg jusqu'à l'anatomie humaine, de la vie sentimentale de Werther jusqu'à la poésie enchantresse du *Divan* —, partout l'on aperçoit son désir, toujours couronné de succès, de concevoir la nature dans son unité et de mettre l'homme à sa juste place au sein de la création ». Mais cette profonde science (et c'est par là que Goethe fut plus qu'un savant et plus qu'un poète) le conduisit à la sagesse : cette sagesse qui consiste à savoir son impuissance de tout connaître. Son *Faust* est une grandiose fresque illustrant la lente et ardente marche vers cette suprême sagesse.

Faust, le géant de la recherche de la connaissance, après avoir poursuivi jusqu'à sa vieillesse la science dans de volumineux grimoires, se rend compte que toutes ses ardeurs ont été vaines :

*J'ai donc tout vu : philosophie,
Droit, médecine et, plein d'ardeur,
Hélas, jusqu'en théologie
Promené mon âpre labeur.
Et j'en sais, vieux fou de savant,
Juste aussi long qu'auparavant.*

Ainsi ses longues études ne l'ont conduit qu'à une seule connaissance : celle de son ignorance. Et désespéré de l'inutilité de ses efforts, navré de l'écroulement de ses espoirs, il s'écrie :

*Je mène en tous sens par le nez
Mes disciples infortunés
Avec l'amère conscience
Qu'il n'est pour nous pas de science.*

Cependant, ce douloureux aveu du vieux Faust est le point d'où naîtront ses joies futures ; il est le berceau de la sagesse, tant il est vrai — et Goethe l'a dit de cent manières — que rien ne naît, sinon de la douleur et de la mort.

Mais la connaissance dont est assoiffé le vieillard et qui est l'objet de la grande nostalgie humaine, cette connaissance, il la cherchera désormais par d'autres moyens, sur d'autres sentiers. En désespoir de cause, Faust tente une dernière chance :

*Essayons donc par la magie
Si l'esprit qu'elle fait parler
N'aurait rien à me révéler
Qui me délivrât du tourment
D'enseigner sans savoir comment ;
Et me fit, du ciel aux enfers,
Voir les ressorts de l'univers
Et quiller, en erlase aux sources de la vie,
Ma verbeuse philosophie.*

La magie..., c'est l'autre mode de connaissance : la connaissance immédiate, directe, certaine de l'âme qui par son intuition pénètre le fond des choses. C'est de cette intuition que Pascal parle si souvent dans son œuvre ; à vrai dire, il ne l'appelle pas intuition (il était réservé à Henri Bergson de lui donner définitivement ce nom), mais tantôt esprit de finesse, tantôt inspiration, cœur ou sentiment. Et c'est bien à ce pouvoir intuitif de concevoir les choses sans passer par les voies de la raison qu'il songeait, lorsqu'il écrivit cette parole célèbre : « Le cœur à ses raisons que la raison ne connaît point ».

Faust illustre admirablement cette thèse pascalienne (et bergsonienne) qui est aussi une des idées fondamentales de l'œuvre de Goethe : Faust a suivi la voie rationaliste, si lente qu'il est devenu très vieux sans avoir aperçu « les ressorts de l'univers » ; il suit maintenant la voie de l'intuition, de la magie ; et cette voie le conduit à une science que des mots ne peuvent point contenir et que les lèvres humaines n'expriment pas. Ce ne sont plus de claires phrases, de subtils raisonnements, ce ne sont plus des propositions accessibles à quiconque sait lire et penser sur lesquels le vieux Faust se courbe : il contemple maintenant de mystérieuses figures, pleines d'un symbolisme vivant et qui subitement l'illuminent : ce que nul grimoire, nul maître ne lui put jamais enseigner, dans une sorte d'état de grâce son intuition le saisit comme par enchantement. Ainsi se vérifie la parole du sage :

*Le monde des esprits n'est pas interdit :
C'est ton cœur qui est mort, les sens qui sont fermés.*

Et voici que le cœur et les sens de Faust s'ouvrent et renais-
sent : Faust, délivré de ses tourments, a retrouvé le chemin du
paradis perdu ; il a retrouvé cette magique parole perdue qui
lui rend une vie nouvelle. Le Faust profane est mort, et de son
tombeau naît le Faust initié.

C'est là une magnifique leçon de sagesse digne d'être méditée
de tous ceux qui s'en vont, passionnés, à la conquête de la vérité.
Une leçon que couronne, dans les derniers vers du *Faust* cette
suprême connaissance que tout, ici-bas, n'est que symbole et
que l'essence des choses vit dans un royaume que seule peut
atteindre la pureté de l'âme et de la pensée :

*Alles Vergängliche
Ist nur ein Gleichnis ;
Das Unzulängliche
Hier wirds Ereignis.*

Avec une force qui ne connut pas de défaillance, Goëthe
répandit son enseignement, dans ses vers, dans sa prose, dans son
théâtre, dans son œuvre scientifique, cherchant toujours à voir
l'unité dans la diversité et à ramener la créature à la source
première qui la créa et qui l'anime. La devise du maître franc-
maçon : « Rassesembler ce qui est épars et répandre la lumière »,
fut aussi celle de Goëthe.

Il eut une conscience très nette, encore que dégagée de
tout dogmatisme, des liens qui unissent l'homme au principe
créateur. Dans nombre de poèmes (notamment dans ceux qu'il
réunit sous le titre *Gott und Welt*) il reprend la vieille idée de
l'âme du monde, source de la fraternité des créatures qui sont
elles-mêmes des parcelles de cette âme universelle ; et cette
conception qu'enseignèrent déjà les mystères d'Eleusis par l'in-
terprétation qu'ils donnèrent du mythe de Perséphone est très
voisine de la conception maçonnique de l'unité. C'est la doctrine
stoïcienne du lien entre l'âme humaine et l'univers animé que le
poète Marcus Manilius résuma dans un distique célèbre :

*Quis caelum possit nisi caeli munere nosse
El reperire deum, nisi qui pars ipse deorum est ?*

Cette idée de la participation de l'homme à la vie de l'uni-
vers, de la correspondance entre le macrocosme et le microcosme
est un des fondements mêmes de tout le symbolisme initiatique.

Goëthe qui réussit, après d'ardentes luttes dont son œuvre
est le témoignage, à devenir un des hommes les plus grands,
ne cesse de montrer à ses frères le chemin, ardu mais merveilleux,
qui conduit au perfectionnement humain. Il leur enseigne l'art
difficile mais royal de travailler la pierre brute.

« Je fus un homme, et cela veut dire : un lutteur », écrivit-il. Le but de cette lutte, il ne se lasse pas de nous le répéter, est le perpétuel renouvellement de l'être, la régénération incessante des forces de l'âme et de l'esprit, la destruction de ce qui est vil et faible pour préparer la voie à ce qui est grand et pur. Meurs et renais ! — tel est le sublime enseignement qu'il nous apporte ; c'est aussi la grande leçon de toutes les initiations :

*Und solang du das nicht hast
Dieses : Stirb und Werde!
Bist du nur ein trüber Gast
Auf der dunkeln Erde.*

*Aussi longtemps que tu ne connais pas
Ce secret : mourir et devenir,
Tu ne seras qu'un voyageur obscur
Sur cette terre sombre.*

Mais cette mort, ce ne sont point des volontés et des circonstances extérieures qui nous la doivent imposer ; il importe que l'homme la veuille de sa propre volonté, qu'il la désire de toute son âme, qu'il en demeure conscient chaque jour de sa vie. Et c'est pour cela que ce poème s'ouvre par ces paroles lourdes d'un sens que tous ne sont pas appelés à comprendre :

*Sagt es niemand, nur den Weisen,
Weil die Menge gleich verhöhnet:
Das Lebend'ge will ich preisen,
Das nach Flammentod sich schmet.*

*Ne le confiez qu'au sage,
Car la foule rit de ces choses :
Je veux célébrer ce qui est vivant
Et qui désire se consumer dans la mort.*

Là, nous touchons au cœur même de l'œuvre de Goëthe. Nous pénétrons dans ces impénétrables profondeurs où la raison ne nous accompagne plus, où seule l'intuition éclairera notre route, — comme elle illumina jadis celle de Faust....

Si Goëthe fut un maître comme les hommes en eurent peu, si son enseignement toucha des milliers et des milliers de cœurs, si de nombreuses générations puisèrent et puiseront encore dans son œuvre la plus pure des joies, c'est parce que ce grand éducateur savait que le temple — si sagement conçu et si fortement bâti qu'il soit — n'est achevé que lorsque la beauté le couronne. Il n'y a dans l'enseignement de Goëthe ni pédanterie, ni sèche-resse, ni dogme rigide. Tout y est enveloppé de beauté, — de

cette beauté dont la lumière rend la sagesse aimable et adoucit la force.

Un maître de l'art royal, qui est l'art de la vie. — un maître parfait, mais sous les traits de l'homme faillible — tel nous apparaît le franc-maçon Goethe. Infiniment au-dessus de nous, parce qu'il fut un maître; mais infiniment proche de nous, parce qu'il fut un homme.

Henri Jean BOLLE.

Or. de Genève.

LE DOUBLE ASPECT DE LA FRANC-MAÇONNERIE ALLEMANDE (Suite et fin).

2. La Fr.-Maçonnerie allemande et ses relations internationales.

Les Grandes Loges allemandes témoignent d'une profonde aversion pour toutes les relations internationales, surtout envers les Obédiences des pays contre lesquels l'Allemagne a été en guerre. On peut, à la rigueur, comprendre, du point de vue psychologique, cette attitude — encore que l'on soit en droit de s'attendre de la part de FF.-MM., à une compréhension différente de celle du vulgaire.

Hélas, ici encore nos FF. allemands suivent leur propre route et nous ne pouvons pas les en empêcher; d'autant plus devons-nous soutenir de notre sympathie ceux qui pensent comme nous et qui, à cause de leur fidélité aux pures traditions, ont souffert et souffrent encore de vexations sans nombre.

Nous ne referons pas ici l'historique de cette politique de volontaire isolement que la Fr.-M. allemande poursuit depuis la guerre. C'est un fait qui n'échappe pas même à l'observation la plus superficielle. Et lorsque le Fr. Schramm, dans le « Masonic Digest » de novembre 1931, parle d'une lettre du T. Resp. G. M. de la G. L. Aux Trois Globes, dans laquelle celui-ci dit qu'il accueille favorablement tout rapport fraternel entre membres de son Obédience et de GG. LL. étrangères, nous lui répondrons — et nous regrettons amèrement de devoir le faire — que cette même G. L., selon ses propres dires, n'attache en vérité qu'une importance fort mince à ces relations. Une déclaration publique du 16 février 1924 signée des GG. MM. des trois GG. LL. prussiennes, dit en effet ceci ⁽¹⁾ : « Nos rapports

⁽¹⁾ Reproduite dans la brochure « Ludendorff auf dem Kriegspfade », p. 48.

avec les Loges des pays neutres se réduisent à un échange de pensées et à des manifestations de politesse, telles qu'elles sont un usage entre les sociétés savantes ou morales de pays amis. Nos relations avec des pays encore aujourd'hui ennemis (!?) sont complètement rompues ».

Et dans cette même brochure de défense, l'auteur s'efforce de démontrer que ces relations n'ont « aucune, mais vraiment aucune importance.... »

D'ailleurs, il ne faut pas s'étonner de cela, puisque cette G. L., tout comme l'« Ordre germano-chrétien », a abandonné explicitement le terrain des Constitutions d'Anderson. L'auteur de la brochure de défense cherche à établir l'indépendance complète de la Maçonnerie allemande de ses fondateurs anglais de 1717 ; voici ce qu'il dit de ces Constitutions (p. 44 et 45) : « Si ces Constitutions, qui font partie intégrante de la constitution de la G. L. d'Angleterre, se trouvent également mentionnées dans celles de quelques Grandes Loges allemandes, il ne s'agit là que d'une acceptation, d'une tradition volontaire et facultative (ein Akt freiwilliger Uebernahme) ; *les trois Grandes Loges prussiennes en tout cas n'y voient qu'un monument historique et nullement une directive déterminant leur doctrine, leur attitude ou leurs actes.* »

Dans ces circonstances, il est bien compréhensible que la Fr.-M. allemande ne songe pas à nouer des relations avec les Obédiences des pays jadis ennemis. Une tentative a été faite dans ce sens il y a cinq ans ; elle a complètement échoué. La déclaration des trois GG. MM. prussiens du 16 février 1924 est formelle à cet égard :

« Nous n'aurions que mépris pour un Allemand oublieux de l'honneur de son pays et des humiliations que lui a infligées le traité de Versailles au point d'entrer en relations avec un représentant d'un autre peuple, avant que celui-ci ait reconnu sans arrière-pensée l'injustice que nous avons subie ».

Or, il y a en Allemagne un certain nombre de FF. assez « méprisables » pour tendre la main à leurs FF. des autres pays et saisir celle qui leur est offerte. Aussi bien, la vie qui leur est faite dans leurs Loges et Obédiences devient de plus en plus intolérable. Les Grandes Loges s'élèvent avec une violence inouïe contre toute tentative de rapprochement international ; et l'accord est parfait, sur ce point, entre celles de Prusse et celles dites humanitaires. Toute organisation maçonnique poursuivant un but de paix et de réconciliation est frappée d'anathème : l'Association Maçonnique Internationale, la Ligue internationale de FF.-MM., le Rite Ecossais Ancien et Accepté et, dernière en date, la Grande Loge Symbolique d'Allemagne.

La Ligue internationale des FF.-MM. a pour but le rapprochement non pas des Obédiences, mais des FF. de toutes les

nations ; quelques Allemands lui donnent leur sympathie, se font inscrire comme membres et assistent aux premiers congrès, — et aussitôt les Grandes Loges lancent leurs foudres :

« La L. I. F., un petit cercle de FF. pacifistes, a envoyé des invitations à un congrès qu'elle s'apprête à tenir à Genève. En raison des conséquences possibles et probables de cette réunion, *toutes les Grandes Loges allemandes* enjoignent à leurs FF. de s'abstenir rigoureusement de participer à ce congrès. »

Ainsi s'exprime le G. M. Bröse, de la G. L. de Hambourg, — Obéissance soi-disant humanitaire. Et à propos du Convent de l'A. M. I. à Bruxelles en 1930, ce même dignitaire publie l'ordre du jour suivant :

« L'Association Maçonnique Internationale tient à la fin du mois de septembre un congrès à Bruxelles. Comme la Grande Loge de Hambourg, *semblable à toutes les autres GG. LL. allemandes*, refuse d'entrer en relations avec cet organisme, il est rappelé que la participation à ce congrès est interdite aux FF. de nos Loges. »⁽¹⁾

Tel est le langage que parlent actuellement les chefs des neuf Obédiences allemandes. On est en droit de se demander si nos FF. allemands ne possèdent donc plus cette liberté que l'on exigeait d'eux, lorsque, profanes, ils frappèrent à la porte du temple....

Même intransigeance à l'égard des FF. qui font partie des hauts grades du Rite Ecossais, — alors qu'à la vérité aucune disposition constitutionnelle ne leur interdit de travailler dans les Ateliers supérieurs. Au contraire, certaines constitutions (p. ex. celle de la G. L. de Bayreuth) spécifient qu'il est interdit de porter en Loge bleue des insignes de hauts grades ; — c'est donc qu'elles reconnaissent implicitement le droit de travailler dans les grades supérieurs.

Même intolérance à l'égard de la G. L. Symbolique d'Allemagne que l'on cherche à discréditer par le qualificatif de « undeutsch » (non allemande) et à laquelle, parce qu'elle a reçu la lumière du Suprême Conseil du Rite Ecossais, on refuse non seulement la reconnaissance, mais dont on conteste même la régularité, — une régularité que les spécialistes du droit maçonnique (Plantagenet, Posner, Junod, Lenuhoff et tant d'autres) reconnaissent aujourd'hui.

Mais cela n'empêche pas certains GG. MM. allemands — lorsqu'ils écrivent au G. M. de la G. L. Symbolique d'Allemagne (c'est le T. Resp. Fr. Müffelmann, ancien Vénérable d'un Atelier de la G. L. de Bayreuth, qui occupe cette charge), de lui refuser le titre de Frère et de commencer leurs lettres par le *Très honoré Monsieur* en usage dans la correspondance profane.

⁽¹⁾ Voir *Hamburger Logenblatt*, oct. 1929, p. 9 et juill. 1930, p. 312.

Par son attitude nettement humanitaire, la nouvelle Obéissance a si violemment choqué les sentiments nationalistes des Grandes Loges allemandes que celles-ci crurent bon de saisir l'opinion publique de cette nouvelle création et de la faire juge de son hérésie prétendue. Le communiqué remis à la presse profane en automne 1930 par huit GG. MM. (et qui n'a pas été commenté favorablement par tous les journaux...) a stupéfait les milieux maçonniques de tous les pays.

Pourquoi donc, demandera-t-on, cette attitude négative, véhémence, réprobatrice à l'égard de la G. L. Symbolique, de l'A. M. L., du Rite Ecossais et de la Ligue internationale des FF.-MM. ? La réponse est bien simple : ces quatre organismes sont nettement pacifistes, alors que les Grandes Loges allemandes craignent par-dessus tout qu'on les accuse de pacifisme. Les témoignages en abondent :

À l'assemblée générale de 1928 du *Verein deutscher Freimaurer*, le Fr. Horneffer a repoussé énergiquement l'assertion que la Fr.-M. soit pacifiste : « Ainsi que quelques généraux sont devenus pacifistes à la suite des expériences qu'ils firent pendant la guerre, de même il y a des pacifistes parmi les FF.-MM. Mais tout comme on ne peut qualifier, à cause de ces *outsiders*, de pacifiste le corps des officiers, de même on ne peut dire pacifiste toute la Franc-Maçonnerie. »

Le Fr. Hagedorn, G. M. de la G. L. de Hambourg, s'était exprimé d'une manière non moins explicite — un an auparavant : « D'aucuns songent à une paix éternelle. Mais ils oublient que la nature qui nous environne nous annonce partout la lutte et qu'un penseur réaliste comme Moltke a dit que la paix était un rêve, — et pas même un beau rêve.... *Dans la politique, c'est la force qui fait la loi.* Dans la détresse de notre patrie, il vaut mieux, selon moi, se rappeler le mot de Bismark qui disait *que les traités de paix ne sont que des créations provisoires et ne durent que jusqu'à nouvel avis.* »

La G. L. de Bayreuth se défend d'avoir jamais participé au mouvement maçonnique international : « Quand et où a-t-on vu des dignitaires de la G. L. « Zur Sonne » prendre part à ces scènes de fraternisation internationale qui dans leur débordement sentimental sont souvent répugnantes ? Nous devons répondre : Jamais, au grand jamais ! » (1)

Voilà donc jugées ces répugnantes (abstossend) manifestations dans lesquelles des FF.-MM. épris de fraternité humaine cherchent à préparer l'avènement de temps meilleurs. Il n'est plus guère besoin d'insister sur l'attitude de la Fr.-M. allemande dans la question de l'internationalisme. Là encore, la G. L. Sym-

(1) On trouvera ces trois textes dans *Hamburger Logenblatt*, oct. 1928, p. 14 ; fév. 1927, p. 115 et mai 1927, p. 201.

bolique d'Allemagne marche dans une voie diamétralement opposée ; et nul ne saurait dire de bonne foi que cette voie fût la mauvaise.

3. — *Le nationalisme de la Fr.-M. allemande.*

De tout ce qui précède, il se dégage très nettement que la Fr.-M. allemande, entraînée par l'esprit politique du temps, devient de plus en plus nationaliste. Elle oublie — mieux encore : elle repousse sciemment — les bases mêmes de notre Ordre et, pour employer le mot d'un de nos amis, *elle dépasse son droit de ne pas faire son devoir.*

On connaît la campagne violente que le général Ludendorff mène contre la Franc-Maçonnerie qu'il accuse d'être un instrument aux mains des juifs et de servir les buts obscurs d'un internationalisme dans lequel l'Allemagne serait destinée à s'anéantir. Point n'est besoin, ici, de faire justice des élucubrations de ce cerveau dérégulé ; hélas, son prestige d'homme de guerre lui prête encore trop de crédit et le nombre de ses partisans n'est pas négligeable du tout. Mais à la suite de cette campagne, la Franc-Maçonnerie allemande s'est repliée encore davantage sur elle-même, et ses tendances nationalistes — assez compréhensibles, en somme, après la défaite militaire et la révolution politique — se sont exacerbées. Aujourd'hui on peut dire que toutes les Grandes Loges (excepté naturellement la G. L. Symbolique) sont foncièrement nationalistes ; ici encore, nous appuyons notre assertion sur des textes, officiels ou officieux.

La brochure *Ludendorff auf dem Kriegspfade gegen die Freimaurerei* ⁽¹⁾ est à cet égard pleine de renseignements ; son auteur cherche à démontrer que tout dans la Fr.-M. est d'essence allemande, depuis son symbolisme emprunté aux Loges *allemandes* de tailleurs de pierre, jusqu'à son idéologie qui procède des grands classiques allemands. Le but dernier de la Fr.-M. allemande est, selon lui, le développement de la personnalité allemande (*das deutsche Menschentum*) et la constitution d'une sorte de noblesse humaine allemande (*das deutsche Edelmenschentum*) : « La Fr.-M. allemande, lisons-nous, met sa puissance morale et son travail au service du peuple allemand ; sa tâche la plus digne est la formation de la personnalité, du caractère allemands ; elle veut conserver à la nation les biens de

⁽¹⁾ Cette publication, approuvée par les GG. LL. humanitaires, montre que le Fr. Schramm se trompe quand il dit dans le « *Masonic Digest* » que les FF.-MM. allemands ne se sont pas défendus contre Ludendorff : En 1929, d'autre part, le *Verein deutscher Freimaurer* a publié une excellente brochure de défense, intitulée *Vernichtung der Unwahrheiten über die Freimaurerei.*

l'idéalisme allemand et par cela collaborer à l'expansion de la pensée allemande ; ces buts contiennent tout ce que l'on peut dire de la vocation de la Fr.-M. allemande » (1).

Non seulement la campagne de Ludendorff, mais encore tout le mouvement national-socialiste exerce une influence profonde sur la Maçonnerie allemande qui, soit par secrète sympathie, soit par opportunisme, fait des avances aux chefs nationalistes. On a présentée à la mémoire la lettre que le T. R. Fr. Bröse, G. M. de la G. L. de Hambourg adressait récemment à Hitler et dans laquelle il proposait de lui ouvrir les archives de sa G. L. et s'engageait au cas où cet examen révélerait quelque acte ou simplement quelque relation contraire au patriotisme allemand, à proposer la dissolution de sa G. L. et à quitter la Franc-Maçonnerie. Cette lettre a été publiée dans le numéro d'octobre 1931 du Bulletin de la G. L. de Hambourg ; reproduite par la plupart des périodiques maçonniques, elle a fait sensation comme bien l'on pense dans les milieux maçonniques où elle a été sévèrement jugée.

Dans le *Hamburger Logenblatt* (janv. 1927, p. 85), le F. H. Becker, G. M. adjoint de la G. L. Eclectique de Francfort, écrit dans le même sens : « Avant tout, donnons-nous pleinement et fidèlement à notre peuple allemand, conservons intact son honneur et sa dignité, observons strictement ses lois. D'abord notre peuple et notre patrie ; et lorsque celle-ci sera reconstruite et devenue saine dans ses membres et dans son âme, alors nous songerons à l'humanité entière. »

Le G. M. Bröse, de la G. L. de Hambourg, en Tenue de G. L. le 9 juin 1928, a exprimé le même point de vue : « Si le contact avec des Loges non-allemandes est désirable, dans les circonstances actuelles il ne faut y songer qu'en second lieu. D'abord la patrie allemande et les FF. allemands, et ensuite, mais *ensuite seulement*, le reste du monde. » (Hambg. Logenbl. juillet 1928, p. 297).

L'évolution de la G. L. « Zur Sonne » à Bayreuth (jadis la plus libérale des Obédiences allemandes) est très caractéristique. La Loge « Beethoven zur ewigen Harmonie » à Bonn, a publié à la fin de 1931 un livre bleu intitulé « Bauhüttennot—Détresse des Ateliers » dans lequel elle décrit les persécutions dont furent victimes ceux qui entendaient ne pas suivre leur G. L. dans sa nouvelle orientation(2). C'est là un document du plus haut intérêt dont nous extrayons quelques données :

(1) Voir notamment les pages 60 à 82 de la brochure.

(2) Cette Loge, fondée en 1928 dans le but de travailler selon l'esprit des constitutions d'Anderson, s'était placée sous l'Obédience de la G. L. de Bayreuth, précisément parce que celle-ci était réputée la plus libérale de l'Allemagne et avait inscrit les motifs de ce choix dans le préambule de sa constitution.

En 1923, le Fr. Rackhorst, rédacteur de la « Leuchte », est obligé de démissionner parce qu'ils s'obstine à défendre dans son journal la cause de l'universalité maçonnique.

En 1928, le Fr. Müffelmann (l'actuel G. M. de la G. L. Symbolique d'Allemagne) y est également contraint pour avoir participé à une réunion de la Ligue internationale de FF.-MM. La même année, l'Assemblée générale de la G. L. décide d'interdire aux membres de ses Ateliers de faire partie de cette Ligue ou de quelque autre organisation maçonnique internationale.

En 1931, la G. L. prononce l'exclusion de 24 FF. d'Essen coupables d'appartenir aux hauts grades du Rite Ecossais. La même année, l'Assemblée générale de Braunschweig adopte les *Thèses d'Heidelberg* (formulées par la Loge « Ruprecht zu den fünf Rosen » à Heidelberg et qualifiées par le G. M. Koelblin de « Selbstverständlichkeiten (évidences indiscutables) »); ces thèses comportent les revendications suivantes : 1^o Dogmatisme religieux ; 2^o Reconnaissance des seules neuf GG. LL. allemandes ; 3^o exclusion des systèmes et organismes autres, notamment de ceux qui « font de la politique » (c'est-à-dire de la F.-M. française et de ses satellites, de la Fédération « Au soleil levant », de la G. L. Symbolique, du Suprême Conseil du Rite Ecossais et de la Ligue internationale de FF.-MM.).

A la suite de ces décisions, la Loge « Beethoven » à Bonn a pris le parti de démissionner *collectivement* de la G. L. de Bayreuth.

Dans le Hamburger Logenblatt (oct. 1927, pp. 13 et 17), nous lisons des déclarations très nettes sur le point qui nous intéresse ici : « Ainsi que l'homme n'apparaît pas en tant qu'homme, mais en sa qualité d'Allemand, de Français, etc., de même il n'y a pas de F.-M. mondiale, mais seulement une F.-M. allemande, une F.-M. française, etc. ». Et quelques pages plus loin : « La F.-M. allemande, humanitaire ou chrétienne, est par toute sa nature spécifiquement allemande, et un étranger ne saurait s'y sentir à l'aise ».

Cet aveu est très clair. Il dit en une toute petite phrase le grand grief que l'on peut formuler à l'égard de la F.-M. allemande.

Or, la F.-M. ne veut-elle pas précisément nous enseigner à être des hommes, et rien de plus ? Ne veut-elle pas nous apprendre à faire abstraction de ces attributs (politiques, sociaux, intellectuels, religieux, etc.) qui empêchent les profanes d'apercevoir cette essence commune par laquelle les hommes sont frères ?

Mais il n'y a pas que les étrangers qui, dans les Loges allemandes, se sentent mal à l'aise. Des Allemands mêmes, soucieux de ne pas abandonner les bases humanitaires de la Maçonnerie, souffrent de cet état de choses. Décidés à ne pas suivre leurs chefs dans leur marche vers la réaction nationaliste, ils ont subi des vexations sans nombre ; ils ont tenté d'abord de lutter

contre le courant, de réformer leurs Loges et GG. LL. ; ils ont échoué lamentablement, écrasés par une majorité qui ne comprenait pas leurs efforts et les accusait de trahison. Alors ils ont cherché un nouveau foyer, un nouveau terrain pour poursuivre leur travail dans l'esprit que deux siècles de Franc-Maçonnerie leur avaient légué. Et c'est de cette recherche — douloureuse souvent, car il fallait se séparer de vieux compagnons de route — qu'est née la G. L. Symbolique d'Allemagne.

..

Et maintenant, nous laissons à chacun le soin de répondre à la question soulevée par le Fr. Schramm dans le « Masonic Digest » et que nous posons au début de cette étude : *Les neuf GG. LL. allemandes qui existaient en 1930 suffisaient-elles aux besoins qui à cette époque se faisaient sentir dans la F.-M. allemande ?*

Nous croyons qu'en toute bonne foi il n'est qu'une seule réponse à cette question.

Les nouvelles Loges tentèrent, en été 1930, d'obtenir des patentes des GG. LL. allemandes ; celles-ci leur furent refusées avec indignation. La lettre de refus que leur adressa le 23 juillet 1930 le T. R. Fr. Kahlert, G. M. de la G. L. de Darmstadt, au nom de la Fédération des GG. LL. allemandes leur reprochait de ne pas posséder cette qualité essentiellement maçonnique qui consiste à « savoir se plier aux décisions de l'ensemble » (1) ; mais comme ces FF. dissidents étaient devenus tels précisément parce qu'ils ne voulaient plus plier l'échine devant les décisions de ceux qui, manifestement, étaient dans l'erreur, ils en appelèrent au Suprême Conseil qui apporta la lumière à leurs nouveaux Ateliers.

Désormais, la cause de la G. L. Symbolique devrait être entendue. Constituée en 1930 par 8 Ateliers, elle en comptait déjà 23 un an plus tard ; en 1931, elle donnait la lumière à son 24^e Atelier, « Zur Quelle Siloah » à Jérusalem (2). Le 15 janvier

(1) « Die hohe Auffassung, die wir in Deutschland von der Freimaurerei haben, zwingt uns, an die Aufnahme und Anerkennung von Freimaurern besondere Ansprüche zu stellen, und diese Ansprüche setzen zunächst den Willen und die Fähigkeit voraus, sich in ein Ganzes unter Einordnung in die Entscheidung der Gesamtheit einzuordnen. »

(2) Cette Loge prend un essor réjouissant, tant par la qualité des membres qu'elle initie que par la fonction de centre spirituel qu'elle assume dans le monde maçonnique palestinien. Ses relations sont particulièrement étroites avec la Loge « Barkai » à Jaffa (G. O. de France). En outre, un membre d'une Loge de Chicago, après avoir rendu compte des Travaux de l'Atelier palestinien de la G. L. Symbolique d'Allemagne, a été chargé par sa Loge de visiter régulièrement la « Quelle Siloah » et de lui apporter officiellement ses saluts fraternels. (V. « Die Alten Pflichten », sept. 1931, p. 120).

1932, elle l'apportait à la Loge « Post nubila Phœbus » à Berlin, composée de FF. qui avaient quitté les autres Obédiences. En février, elle consacrait dans les mêmes circonstances la nouvelle Loge « Landmarken » à Breslau. Enfin, nous apprenons que la Loge « Beethoven zur ewigen Harmonie » à Bonn, a décidé par deux votes unanimes de se placer sous son obédience après avoir démissionné collectivement de la G. L. « Zur Sonne » à Bayreuth.

A l'heure où nous écrivons (février 1932), 14 Obédiences ont reconnu la G. L. Symbolique d'Allemagne et ont échangé avec elle des garants d'amitié ; ce sont le G. O. de Grèce, la G. L. de France, la G. L. de Bulgarie, la G. L. Nationale d'Égypte, la G. L. Nationale de Pologne, le G. O. de Turquie, la G. L. Symbolique du Paraguay, la G. L. de Parahyba (Brésil), la G. L. de San Salvador, la G. L. de Vienne, la G. L. Nationale de Tchécoslovaquie, la G. L. de l'Équateur, le G. O. de France, la G. L. Symbolique de Hongrie. D'autre part, le G. L. « Lessing zu den drei Ringen » (Tchécoslovaquie) a reconnu officiellement sa régularité sans cependant procéder à l'échange de garants d'amitié.

On sait ce que la reconnaissance de la G. L. Symbolique d'Allemagne coûta à la G. L. de Vienne : le 5 novembre 1931, le G. M. Bröse, président de la Fédération des GG. LL. allemandes, a informé l'Obédience autrichienne que les relations entre celle-ci et les GG. LL. allemandes étaient rompues. Actuellement, les Ateliers de la G. L. Suisse Alpina discutent la question de la reconnaissance de la G. L. Symbolique. Le Bulletin de la G. L. Eclectique de Francfort a écrit à ce sujet les paroles suivantes qui ont quelque peu abasourdi les FF. suisses : « On aura à choisir en Suisse entre les relations avec la Maçonnerie régulière et celles avec une association qui se pare d'un titre qui ne lui revient pas ». Sans doute, les *Annales Maçonniques Universelles* (décembre 1931) ont-elles raison en concluant par ces mots : « Ce n'est évidemment pas avec des arguments de cet ordre que les GG. LL. allemandes peuvent espérer faire triompher leur point de vue auprès des FF. et des LL. de l'Alpina ». Aussi attend-on avec quelque impatience la décision que prendra, au mois de mai, l'Assemblée annuelle de la G. L. Suisse.

De tout ce qui précède, il ressort à l'évidence que la scission est profonde, complète dans la F.-M. allemande. « Les deux courants se marquent ainsi très nettement dans la Franc-Maçonnerie allemande, lisons-nous dans l'*Alpina* ⁽¹⁾. Les ancienne GG. LL. humanitaires... se rapprochent, quant à leur esprit, des vieilles GG. LL. prussiennes dont l'attitude exclusive aux points

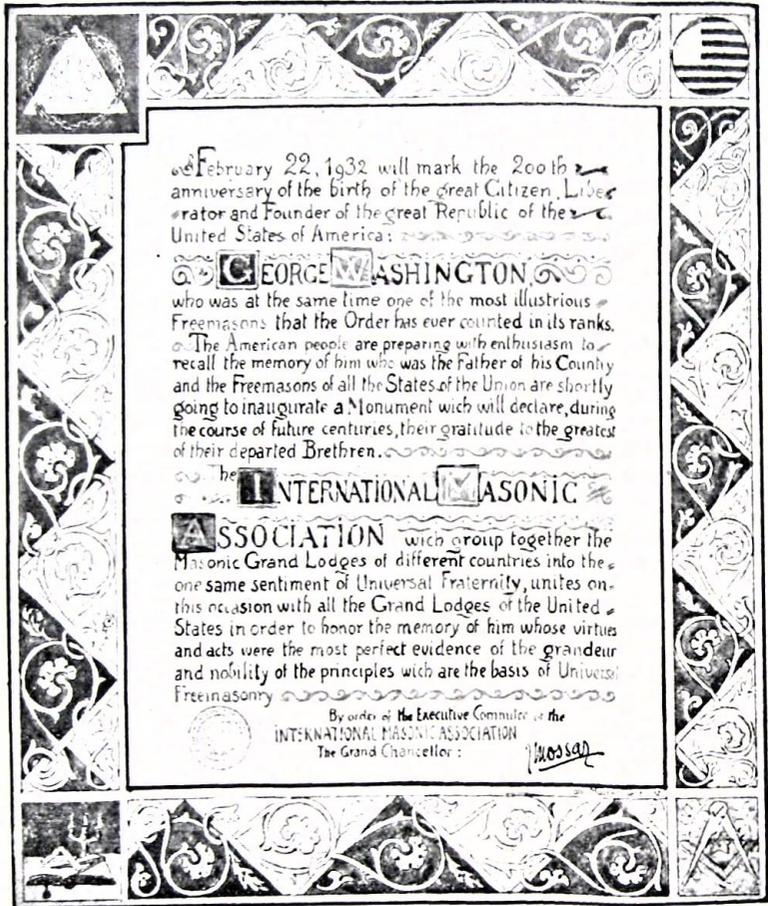
(1) V. *Alpina* (organe des Loges suisses) 1932, n° 2, p. 22, reproduit par *De Broederketen* (La Haye) 1932, n° 7, p. 106.

de vue national et confessionnel est bien connue. D'autre part, la G. L. Symbolique, âgée d'un an et demi seulement, pourtant si contestée et combattue en Allemagne, accuse un développement que l'on peut vraiment qualifier de prodigieux ; et c'est bien là la preuve que sa création répondait à une nécessité ».

La concentration que la F.-M. allemande a cherché longtemps à établir par la fusion de quelques-unes de ses Obédiences, semble se réaliser maintenant, mais d'une tout autre manière : en face du bloc toujours plus serré des Obédiences germano-chrétiennes se dresse la G. L. Symbolique d'Allemagne dont la prospérité future ne fait plus aucun doute. Par ses initiations et par l'affiliation des nombreux transfuges des autres GG. LL., elle s'apprête à devenir un facteur très important de la vie maçonnique allemande. En se plaçant résolument dans la chaîne mondiale, en affirmant sa liberté de conscience, en proclamant — à une époque où cela n'est pas sans danger — sa volonté de paix et de collaboration internationale, elle gagne les sympathies que d'autres perdent peu à peu. Soutenue par les GG. LL. véritablement humanitaires, elle pourra apporter sa contribution au grand'œuvre que poursuivent les Francs-Maçons ; et cette contribution sera d'autant plus importante que la G. L. Symbolique représentera à elle seule dans la Maçonnerie universelle la culture et l'esprit allemands, — jusqu'au jour où la flamboyante étoile de la vérité et de la bonne volonté se lèvera sur l'Allemagne tourmentée et déchirée.

K. SANDRE.

UNE ADRESSE DE L'A.M.I. AUX GRANDES LOGES ET
AUX FRANCS-MAÇONS DES ETATS-UNIS.



February 22, 1932 will mark the 200th anniversary of the birth of the great Citizen, Liberator and Founder of the great Republic of the United States of America:

GEORGE WASHINGTON who was at the same time one of the most illustrious Freemasons that the Order has ever counted in its ranks. The American people are preparing with enthusiasm to recall the memory of him who was the Father of his Country and the Freemasons of all the States of the Union are shortly going to inaugurate a Monument which will declare, during the course of future centuries, their gratitude to the greatest of their departed Brethren.

The **INTERNATIONAL MASONIC ASSOCIATION** which group together the Masonic Grand Lodges of different countries into the one same sentiment of Universal Fraternity, unites on this occasion with all the Grand Lodges of the United States in order to honor the memory of him whose virtues and acts were the most perfect evidence of the grandeur and nobility of the principles which are the basis of Universal Freemasonry.

By order of the Executive Committee of the
INTERNATIONAL MASONIC ASSOCIATION
The Grand Chancellor: *Mossad*

Au cours des manifestations qui se dérouleront cette année aux Etats-Unis pour commémorer le deuxième centenaire de G. Washington, la Fr.-Maçonnerie consacrera une semaine à des fêtes grandioses dédiées à la mémoire de ce T. Ill. Fr.

Le « Masonic Memorial G. Washington » le plus grand Temple maçonnique du monde (1), sera inauguré le 22 mai; plusieurs milliers de FF., venant de tous les Etats de l'Union

(1) Voir « Bulletin », n° 38.

et de nombreux autres pays, prendront part à cette cérémonie.

Dans l'impossibilité de se faire représenter, le Comité Exécutif de l'A. M. I. a envoyé au Comité d'organisation, l'adresse que nous reproduisons ici en réduction (l'original mesure 40 × 45 cm. — le dessin mesure 34 × 35 cm.) dont voici le texte traduit de l'anglais :

Le 22 février 1932 marquera le 200^e anniversaire de la naissance du grand citoyen, libérateur du territoire et fondateur de la grande République des Etats-Unis d'Amérique :

GEORGE WASHINGTON

qui fut en même temps l'un des plus illustres Francs-Maçons que l'Ordre ait compté dans son sein.

Le peuple américain s'apprête avec enthousiasme à rappeler le souvenir de celui qui fut le père de la Patrie et les FF.-MM. de tous les Etats de l'Union vont prochainement inaugurer un monument qui affirmera, au cours des siècles futurs, leur reconnaissance envers le plus grand de leurs FF. disparus.

L'Association Maçonnique Internationale, qui groupe des Puissances maçonniques de divers pays dans un même sentiment de fraternité universelle, s'unit, en cette circonstance, à toutes les Grandes Loges des Etats-Unis pour honorer la mémoire de celui dont les vertus et les actes furent le plus parfait témoignage de la grandeur et de la noblesse des principes qui sont à la base de la Franc-Maçonnerie universelle.

Par mandement du Comité Exécutif de l'A. M. I. :

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Le Secrétaire du « Masonic Memorial G. Washington », le T. C. Fr. J. Claude Keiper, en accusant réception de cette pl., a chaleureusement remercié l'A. M. I. de ce témoignage de fraternité maçonnique auquel les Grandes Loges et les FF.-MM. américains seront — dit-il — très sensibles.

PETITES NOUVELLES

Allemagne. — La Grande Loge Symbolique d'Allemagne vient d'obtenir la reconnaissance de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

Autriche. — Nous apprenons que le T. Ill. Fr. Ossian Lang, Grand Historien de la Grande Loge de New-York, très connu dans les milieux maçonniques européens, aurait renoncé, à la suite de la reconnaissance de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne par la Grande Loge de Vienne, au titre de membre d'honneur que lui avait conféré cette dernière et lui aurait retourné le cordon qui lui a été remis comme insigne de cette dignité.

— Après la Grande Loge de Prusse et la Grande Loge « Aux 3 Globes », les 7 autres Grandes Loges de l'Allemagne ont rompu leurs relations avec la Grande Loge de Vienne parce qu'elle a reconnu la Grande Loge Symbolique d'Allemagne; par contre, la Grande Loge de Vienne vient d'être reconnue par la Grande Loge de l'État de Washington (U. S. A.).

— Le Comité Exécutif de l'A. M. I. tiendra sa prochaine session à Vienne, le 4 mai prochain. La Grande Loge de Vienne ainsi que le Sup. Conseil d'Autriche organisent à cette occasion deux tenues solennelles en l'honneur des délégués.

Danemark. — La nouvelle Grande Loge du Danemark a obtenu la reconnaissance des Puissances maçonniques suivantes : Grande Loge de France, Grand Orient de Roumanie, Grande Loge du Venezuela, Grande Loge de Colombie, Grande Loge de Parahyba (Brésil) et Grandes Loges : del Pacifico, El Potosi, Benito Juarez, Occidental Mexicana et Guadalupe Victoria (Mexique). Son premier convent ordinaire a été fixé au 20 mars 1932; au cours de ce convent, le nouveau Coll. des GG. Officiers sera installé, en outre, le centenaire de la mort de Goethe fera l'objet d'une cérémonie commémorative.

Etats-Unis. — A Hollywood, la capitale du cinéma, on a tourné un grand film sonore reproduisant des tenues et des cérémonies maçonniques qui se seraient déroulées dans une soi-disant Grande Loge intitulée « Die Welt ». Cette Grande Loge est inconnue en Amérique et l'on ne saurait croire que des FF.-MM. aient prêté leur concours pour la mise en scène de ce film qui doit être de la plus haute fantaisie.

France. — Le T. Ill. Fr. Groussier, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France vient d'effectuer un voyage en Afrique du Nord pour visiter les Loges de l'Obéissance.

— Le Grand Orient de France a envoyé une adresse à la Maçonnerie et à la Nation des États-Unis à l'occasion du bicentenaire de la naissance de George Washington.

Pays-Bas. — Le Grand Orient de Hollande a fêté, le 19 décembre dernier, le 175^e anniversaire de sa fondation. A cette

occasion le G. M. et le Gr. Secrétaire ont été regus par S. M. la reine Wilhelmine à laquelle ils ont remis, avec un exemplaire de luxe d'un ouvrage publié par le Grand Orient, une adresse artistiquement enluminée contenue dans un portefeuille richement décoré d'emblèmes maçonniques.

Pologne. — Le T. C. F. Kipa, ancien Gr. Secrétaire de la Grande Loge de Pologne a été nommé récemment consul de Pologne à Hambourg. Il vient de faire à la Maison des Artistes de Máhrisch-Ostrau une conférence publique sur la Franc-Maçonnerie en Pologne.

Tchécoslovaquie. — La Loge tchèque « Dobrowsky » et la Loge allemande « Piette » de Pilsen ont remis à la municipalité de cette ville la somme de 25,000 couronnes pour secourir les chômeurs.

Turquie. — L'ancien ministre de la justice, Mahmoud Essat bey, s'est livré dans le journal « Hurriet », de Smyrne, à de violentes attaques contre la Fr.-Maçonnerie turque, l'accusant de sentiments anti-patriotiques et la déclarant dangereuse pour la nation. Moustapha Kemal ne partage heureusement pas cette opinion car il vient de donner un témoignage patent de son estime pour notre Alliance en débaptisant la rue de Pologne où se trouve le nouveau bâtiment de la Loge et lui attribuer celui de : rue de l'Illumination. Quoique dictateur, le Ghazi est plus tolérant que l'ex-ministre de la justice ; il est aussi plus clairvoyant que Mussolini.

LES LIVRES

ALBERT LANTOINE. — *Les Lettres Philosophiques de Voltaire.* — Paris. Edgar Malfere, 12, rue Hautefeuille. in-8°, 191 pages. Prix 12 frs. français.

Albert Lantoine n'avance jamais d'arguments qui ne soient étayés sur des documents, aussi ses ouvrages sont-ils toujours appréciés de ceux qui cherchent à enrichir leurs connaissances. Ce livre n'a pas directement pour objet la Fr.-Maçonnerie mais elle y est cependant mise en cause et ce qui le rend intéressant à notre point de vue, c'est qu'il permet de saisir les influences que les lettres de Voltaire, écrites d'Angleterre, ont pu avoir sur le courant des idées françaises du XVIII^e siècle. C'est ainsi que Lantoine dépeint la Fr.-Maçonnerie anglaise servant le roi qui lui-même, et pour la propre sécurité de son trône, donne

l'exemple de la tolérance en matière religieuse dans un temps où les conflits d'églises sont très aigus.

Il montre le rôle important joué par la Fr.-Maçonnerie anglaise dans l'histoire d'Angleterre, car elle fut bien, selon l'expression de Lantoin lui-même « un des moyens tentés pour réaliser l'entente souhaitée » dans cette période de troubles religieux. Les démêlés de Voltaire avec son éditeur, avec la justice française, sont très amusants et le philosophe n'y est pas toujours dépeint sous un jour avantageux. Les petites causes ont souvent de grands effets ; ainsi, la bastonnade qu'un grand seigneur du temps fit infliger à Voltaire en le poussant à s'expatrier, a eu des conséquences incalculables.

Les *Lettres philosophiques* dans lesquelles Voltaire fait l'éloge de l'Angleterre et critique très habilement, mais vivement, les institutions françaises de l'époque, ont eu une répercussion sur les esprits et ont fortement contribué à préparer la révolution politique en France, c'est ce que le livre d'Albert Lantoin aide puissamment à comprendre. Le style de cet ouvrage, à lui seul, en rendrait la lecture agréable.

J. Mz.

N. CHOUMITZKY. — *La Loge, le Chapitre d'Arras et la Bulle de Charles Edouard Stuart*. — Paris, Chez l'auteur : rue Gay-Lussac 78, Paris 5^e.

La Bulle de Charles Edouard Stuart à laquelle la Loge « Constance » et le Chapitre « Ecosse Jacobite » d'Arras auraient voulu faire remonter leur origine a toujours été tenue en suspicion. Le Fr. Choumitzky, membre de la Grande Loge de l'Ukraine, dont les archives semblent être, d'après tout ce qu'il en a extrait, d'une très grande richesse en documents originaux, confirme pleinement les doutes qui se sont élevés à propos de la Constitution de cette Loge et de ce Chapitre. Cette brochure contient également une reproduction photographique d'une des copies de la fameuse Bulle apocryphe.

J. Mz.

MARILE. — *L'art et les mystères*. — Les publications idéalistes, Bruxelles, 1931. Ouvrage illustré de 12 planches, 240 pages. Prix : Frs. français : 25.—

On pourrait longuement disserter sur cet ouvrage qui veut nous enseigner la vraie signification de la F.-M. Dans le noble but de mener campagne contre le matérialisme et le rationalisme qui, au XIX^e siècle, ont corrompu nos rites et les ont vidés d'une partie de leur contenu ésotérique, l'auteur fait valoir un certain nombre d'arguments tirés des doctrines chères aux occultistes et aux théosophes. Il cherche à établir la chaîne initiatique ininterrompue qui mène de la plus haute antiquité

jusqu'à nos jours et fait intervenir, dans cette tentative, les fameux centres initiatiques de l'Himalaya, la théorie de l'Atlantide et celle de la réincarnation ; pour peu que l'on admette ses prémisses, son ouvrage apparaît pourvu de logique et de vérité. Sans doute, à notre époque éprise de certitudes historiques, sera-t-il difficile de souscrire à toutes les propositions de Marile ; il n'en reste pas moins vrai que l'auteur a une vue très nette des fondements spirituels de la F.-M. et qu'il ouvre à ses lecteurs des horizons nouveaux qu'ils gagneront à contempler plus largement.

D'intéressants chapitres traitent de l'art, sur lequel la psychologie fonctionnelle et la psychanalyse viennent de donner des aperçus nouveaux ; Marile nous fait voir l'étroite parenté qui existe entre l'œuvre d'art (surtout la sculpture et l'architecture) et l'initiation. Mais l'auteur ne craint pas de nous dire également de cruelles vérités : la F.-M. a perdu sa pure tradition de spiritualité ; elle pratique des rites que la plupart des adeptes ne comprennent qu'à moitié (ne serait-ce pas là une des raisons de l'actuelle désorganisation de notre Ordre ?) ; elle ouvre trop largement ses portes à quiconque y frappe ; et pour toutes ces raisons, elle a perdu sa faculté de former des esprits d'élite.

Le livre de Marile fera réfléchir ceux-là mêmes qui sont très éloignés du tour d'esprit de son auteur ; et c'est là la grande vertu de cet ouvrage.

H. J. B.

FRITZ UHLMANN. — *Die grosse Werklehre der Freimaurerei*. Ed. Ernst Heinrich Moritz, Stuttgart, 1931. 255 pages. Prix, relié toile : Frs. suisses : 5.—

Il faut féliciter hautement le Fr. Uhlmann, Président de la Ligue Internationale de FF.-MM., d'avoir entrepris la tâche (qui n'était pas mince !) de coordonner les différents rites et systèmes maçonniques et d'en faire la comparaison méthodique. Il a rempli de la sorte une lacune dans la littérature maçonnique. En effet, trop souvent l'ignorance réciproque nous divise d'un pays à l'autre, d'une Obédience à l'autre ; si nous nous connaissons mieux, sans doute arriverions-nous plus aisément à une utile coordination de nos efforts et atteindrions-nous enfin cette unité dans l'esprit qui devrait nous distinguer. Sans doute ne s'agit-il pas d'unifier, ce serait-là une entreprise aussi vaine qu'inutile ; il s'agit d'arriver à une entente fraternelle et à un commun vouloir. Par son ouvrage, le Fr. Uhlmann s'est proposé de collaborer à ce grand'œuvre éminemment maçonnique.

Si, assistant à la division, voire à l'hostilité qui règne dans la Maç. universelle, certains auteurs ont pu parler d'une nouvelle Babel, le livre du Fr. Uhlmann leur apportera quelque réconfort : à travers la diversité des rites et des symboles, ils

apercevront clairement l'unité fondamentale de l'idée maçonnique. Et c'est cette unité qu'il nous faut cultiver, agissant comme de sages Maîtres Maçons qui évitent ce qui divise et recherchent ce qui unit.

Dans son ouvrage, le Fr. Uhlmann fait tout d'abord l'histoire des différents rites actuellement en vigueur et en décrit les particularités ; puis dans une seconde partie, il compare les catéchismes des systèmes, ce qui permet à chacun de saisir très clairement l'essence de ces rites et systèmes, dont, la plupart du temps, on ne connaît guère autre chose que le nom. On peut regretter cependant que l'auteur n'ait pas jugé bon d'indiquer ses sources ; cela aurait sensiblement facilité la tâche de ceux qui s'adonnent à de semblables recherches. D'autre part, un index eût également été d'une grande utilité, d'autant plus que l'ouvrage du Fr. Uhlmann, unique en son genre, est destiné à devenir un instrument de travail pour tous les écrivains maçonniques.

H. J. B.

JACQUES MARÉCHAL. — *Essai sur l'Idéal maçonnique*. Paris 1931. Le Symbolisme, 16, rue Ernest-Renan. 76 pages. Frs. français : 7.50.

Le Grand Maître actuel de la Grande Loge de France, le T. Ill. Fr. Maréchal, auteur de ce petit volume, ne prétend pas donner de l'Idéal maçonnique une définition irrévocable, sachant bien qu'à vouloir préciser la nature d'un idéal, on lui enlèverait justement ce qui le caractérise : l'inaccessible. Il se borne à exposer son opinion sur ce sujet en dégageant la résultante des tendances de la Fr.-Maçonnerie en France depuis sa création. Il brosse un tableau des événements politiques, sociaux et religieux qui se sont succédés dans l'histoire de ce pays depuis le XVIII^e siècle et met en parallèle le développement de la Franc-Maçonnerie, montrant l'influence réciproquement exercée et mutuellement subie. On se rend compte une fois de plus, en parcourant ce livre, qu'un phénomène d'osmose laisse, selon les temps, s'infiltrer dans le Temple les courants d'idées et les passions profanes ou, au contraire, extériorise nos concepts maçonniques. Ainsi, *nolens volens*, la Franc-Maçonnerie — même les Grandes Loges les plus orthodoxes qui croient avoir écarté complètement la politique de leurs travaux — influencée par le milieu, adoptera une ligne de conduite, une attitude inspirées par le souci de ne point déplaire au gouvernement ou, au contraire, par la réaction ou l'opposition contre tel régime politique, à moins qu'elle ne limite son activité à la réception de nouveaux membres sans s'inquiéter d'en faire des penseurs. Les grands courants d'idées qui ont illustré l'histoire de la France au cours des deux derniers siècles ont eu, sans aucun

doute, leurs répercussions au sein de la Franc-Maçonnerie. Celle-ci a eu ses heures de gloire et ses périodes de malheurs ; elle a résisté aux chocs qui ont abattu tant d'autres institutions, elle a fait front contre ses adversaires pour conserver intact son idéal de Fraternité et de Liberté.

La leçon qu'il faut tirer de ce livre de notre Fr. Maréchal c'est que la vraie sagesse maçonnique consiste à préparer dans nos temples une élite capable de cultiver un Idéal et surtout de le défendre, plutôt que de s'enfermer dans une tour d'ivoire au risque d'y périr assiégés par les forces ennemies qui chercheront toujours à s'emparer du flambeau de l'Art Royal pour l'éteindre et replonger le monde dans les ténèbres. M.

C. van Dalen's Kalender für Freimaurer. 1932. Verlag Bruno Zechel, Leipzig. Prix 4 Marks.

Cet annuaire en est à sa 71^e année d'existence. Il contient de nombreuses notes historiques, des statistiques, des renseignements sur les Associations maçonniques mais sa partie principale est le tableau de toutes les Loges allemandes avec l'indication de leur adresse, jour de travail, noms des Vén. MM. et du secrétaire. Il est d'une grande utilité pour les FF. MM. qui se rendent en Allemagne. M.

Nous avons reçu :

UBALDO TRIACA. — *Religions et Franc-Maçonnerie.*

DR. F. BRANDENBERG. — *Die französische Freimaurerei und die Revolution.*

OSWALD WIRTH. — *Les Mystères de l'Art Royal.*

dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

LISTE DES DONS REÇUS PAR LA CHANCELLERIE

du 1^{er} janvier au 31 mars 1932.

Fr. Reelfs, Genève	Frs. suisses	20.—
Fr. Baena, Paris	» »	10.—
Resp. Loge Union des deux Mers, Port Saïd	» »	20.—
Resp. Loge les Vrais Frères Unis, Le Locle	» »	25.—
Total	» »	75.—

Merci à nos généreux donateurs.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

TABLE DES MATIÈRE

X ^e Rapport administratif annuel de l'A. M. I.....	1
Compte rendu financier de l'exercice 1931.....	15
Compte rendu de la séance du Comité Exécutif (6 février 1932)	19
Admissions provisoires	35
Convent ordinaire de l'A. M. I.....	36
Avis de la Chancellerie	36
Revue Maçonique :	
Johann Wolfgang Goethe, Franc-Maçon (H. J. Bolle)	39
Le double aspect de la Franc-Maçonnerie allemande (suite et fin), K. Sandre	44
Une adresse de l'A. M. I. aux Grandes Loges et aux FF.-MM. des Etats-Unis	54
Petites Nouvelles :	
Allemagne, Autriche, Danemark, Etats-Unis, France, Pays-Bas, Pologne, Tchécoslovaquie, Turquie	55
Les Livres	57
Liste des Dons	61

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix	3.—	Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.)	3.—	» 1 ^o
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923	3.—	» »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927	2,50	» »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles	2,50	» »
6. Codes maçonniques (anglais, français et allemands)	2,50	» »
7. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932)	5.—	» »
*8. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume	2.—	» »
9. H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen Age	0,75	» »
*10. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française	7.—	» »
*11. ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossois ancien et accepté	8.—	» »
12. JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien	6.—	» »
13. L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75	» »
14. ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique	1,50	» »

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

15. ARMAND BEDARRIDE. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique 1.50 Frs. suisses

*Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 9, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

EDITIONS MAÇONNIQUES DE LA RESP. LOGE « LA PARFAITE INTELLIGENCE ET L'ÉTOILE RÉUNIES », à l'Or. de Liège :

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Delfet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Étoile Réunies. Frs. belges 2.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) » » 5.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4^e et 5^e entretiens » » 5.—

Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal » » 5.—